

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2682

1^{er} octobre 2015

SOMMAIRE

AB Acquisitions Luxco 2A S.à r.l.	128697	GAM (Luxembourg) S.A.	128694
Alliance Boots Luxembourg S.à r.l.	128698	Genomic Holding S.A.	128691
Alter Domus Group S.à r.l.	128698	GIS High Conviction Equity (USD)	128696
Alter Domus Luxembourg S.à r.l.	128728	JobToday S.A.	128732
Archer Multi	128690	Luveba S.A.	128705
Avanco Lux I S.C.S.	128736	MGE Neumunster Holdings S.à r.l.	128692
Axa World Funds	128714	Micadast Management	128691
Brovedani International S.A.	128693	Microcomp Holding S.A. SPF	128695
Calibois S.A.	128692	Northern Star	128693
Capitole Development S.A.	128691	PAM International Fund Selection Portfolio	128696
CME Gold & Silver Equity Fund	128695	PWM Mandat - DWS	128697
CORPUS SIREO International S.à r.l.	128711	Racine Investissement S.A.	128690
CORPUS SIREO Investment Management S.à r.l.	128711	RM2 International S.A.	128723
db PrivatMandat Fit	128697	San Faustin S.A.	128715
Deutsche Asset & Wealth Management Invest- ment S.A.	128697	SF (Lux) SICAV 2	128694
Deutsche Asset & Wealth Management Invest- ment S.A.	128695	Sobelux SPF S.A.	128690
Deutsche Asset & Wealth Management Invest- ment S.A.	128695	SOF LuxCo S.à r.l.	128728
Dragalux S.A.	128693	Spotify Technology S.A.	128716
DWS Concept ARTS Balanced	128696	Swiss Life Fund Management (LUX) S.A. ...	128699
DWS Concept ARTS Conservative	128696	Terra Magna Capital 1 S.C.A.	128698
DWS Concept ARTS Dynamic	128696	Tishman Speyer SW S.à r.l.	128716
DWS Türkei	128696	Traxlux S.A.	128736
Firewall Management MIP S.A.	128695	Tucalibis S.A.	128698
FRUYTIER GROUP Purchase, sales and ser- vices	128692	Tucalibis S.A.	128698
		Vanern S.à r.l.	128697
		World Rent S.A.	128728

Sobelux SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 19.734.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *20 octobre 2015* à 10:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2015
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015159843/795/15.

Racine Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 108.298.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *19 octobre 2015* à 10:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2014
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Décharge spéciale à l'Administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015159841/795/17.

Archer Multi, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.713.

Shareholders are kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office of the Company on Wednesday *October 21, 2015* at 2.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Board of Directors' report
2. Auditors' report
3. Review and approval of the annual accounts as at June 30, 2015
4. Discharge to the Directors
5. Allocation of the result
6. Statutory appointments
7. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken by a simple majority of the votes cast by shareholders present or represented at the Meeting.

The annual report is available, on demand, free of charge, at the registered office of the Company.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2015159842/755/22.

Micadast Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 165.738.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Qui se tiendra extraordinairement le *19 octobre 2015* à 10 heures dans les bureaux de l'Etude Tabery & Wauthier, 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ;
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31/12/2014 ;
3. Affectation du résultat ;
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes ;
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015158303/322/17.

Genomic Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 80.184.

The Shareholders are hereby convened to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the shareholders which will take place on *19th October, 2015* at 2 pm. at 1, Côte D'Eich, L-1450 Luxembourg.

The agenda of the Annual General Meeting is as follows:

Agenda:

1. Management report of the Board of Directors and report of the Statutory Auditor.
2. Approval of the annual accounts as of December 31, 2014.
3. Appropriation of results.
4. Discharge to the Directors and to the Statutory Auditor for the performance of their mandates during the related fiscal year.
5. Appointment of the Statutory Auditor
6. Miscellaneous

The Board of Directors.

Référence de publication: 2015159075/19.

Capitole Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 106.466.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *12 octobre 2015* à 12.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2015 ;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2015 ;
3. affectation des résultats au 30 juin 2015 ;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes ;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015151225/10/18.

Calibois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 26.069.

The Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be exceptionally held on *October 19th, 2015* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Management report of the Board of Directors and report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2014
3. Ratification of the co-option of one Director
4. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
5. Special discharge of one Director until the date of his resignation
6. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the modified Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915
7. Miscellaneous

The Board of Directors.

Référence de publication: 2015159844/795/19.

FRUYTIER GROUP Purchase, sales and services, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 17, Duerfstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 54.706.

Mesdames et Messieurs les actionnaires, l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) de la société FRUYTIER GROUP PURCHASE SALES AND SERVICES S.A. n'ayant pas pu délibérer le 5 juin 2015 dans les formes et délais, le conseil d'administration (Conseil) invite les actionnaires à

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *22 Octobre 2015* à 9 heures au siège social, Duerfstrooss 17 à 9647 Doncols, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil sur les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2014 ;
2. Lecture et approbation du rapport du réviseur portant sur l'exercice le 31/12/2014 ;
3. Approbation des comptes annuels au 31/12/2014 ;
4. Affectation du résultat ;
5. Décharge aux administrateurs et au réviseur pour l'exercice écoulé ;
6. Nomination et confirmation des mandats du réviseur ;
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015158302/21.

MGE Neumunster Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.100,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 130.362.

Extrait des décisions des associés de la Société du 4 Août 2015:

Les associés de la Société décident conformément aux statuts de la Société:

D'accepter la démission de Monsieur Jeremy Vickerstaff en qualité de gérant de la catégorie A de la Société avec effet au 4 Août 2015.

De nommer M. Olivier Mortelmans né le 25 Août 1957 à Wilrijk, Belgique et domicilié au 37c avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de gérant de la catégorie A de la Société avec effet au 4 Août 2015.

Référence de publication: 2015139705/14.

(150151620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

Northern Star, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 140.175.

We are pleased to convene you to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of the Company (the Meeting) that will be held at the registered office on *9 October 2015* at 4:00 p.m. (Luxembourg time) with the following agenda:

Agenda:

1. Hearing of the reports of the board of directors and of the independent auditor
2. Approval of the annual accounts as at 30 June 2015 and allocation of the results
3. Discharge to be granted to the directors
4. Miscellaneous

Decisions on all items of the agenda require no quorum of presence and are adopted at the simple majority of the votes cast at the Meeting. Each share is entitled to one vote. Proxies are available at the registered office of the Company.

Référence de publication: 2015155884/755/17.

Brovedani International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125A, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 73.057.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue de façon extraordinaire des actionnaires qui se tiendra le *8 octobre 2015* à 16.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration;
2. Rapport du réviseur d'entreprises (ou du commissaire aux comptes);
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008, au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010;
4. Affectation des résultats;
5. Décharge aux administrateurs et du commissaire aux comptes;
6. Divers.

Pour être admis à l'assemblée, tout détenteur d'actions au porteur est prié de déposer ses titres au siège social cinq jours francs avant l'assemblée.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2015156546/20.

Dragalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 134.072.

EXTRAIT

Le 11 août 2015 s'est tenue de manière ordinaire l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires au siège social de la société durant laquelle les résolutions suivantes ont été prises:

a) le renouvellement avec effet immédiat du mandat du réviseur d'entreprises agréé Grant Thornton Lux Audit SA, ayant son siège social à L-8308 Capellen, Pafebruch 89A, pour une période de 1 an, pour l'exercice 2015 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015139511/17.

(150151785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

SF (Lux) SICAV 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 101.287.

Die Aktionäre der SF (Lux) SICAV 2 werden zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 23. Oktober 2015 um 11.30 Uhr (Ortszeit Luxemburg) mit der folgenden Tagesordnung an ihrem Geschäftssitz abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers
2. Genehmigung des Jahresabschlusses zum 31. Mai 2015
3. Entscheidung über die Ergebnisverwendung
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates
5. Satzungsgemässe Wahlen
6. Mandat des Abschlussprüfers
7. Verschiedenes

Der Jahresbericht ist am Geschäftssitz der Gesellschaft in Luxemburg während der üblichen Geschäftszeiten kostenlos erhältlich. Jeder Aktionär kann beantragen, dass ihm der Jahresbericht zugesandt wird.

Die Mehrheit wird auf der Generalversammlung nach den fünf Tage vor der Generalversammlung um Mitternacht (Ortszeit Luxemburg) ausgegebenen und in Umlauf befindlichen Aktien bestimmt (bezeichnet als "Stichtag"). Es besteht kein Anwesenheitsquorum für die gültige Beratung und Beschlussfassung der Generalversammlung in Bezug auf die Tagesordnungspunkte. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Aktien gefasst. Auf der Generalversammlung berechtigt jede Aktie zur Abgabe einer Stimme. Die Rechte eines Aktionärs zur Teilnahme an der Generalversammlung und zur Ausübung der mit seinen Aktien verbundenen Stimmrechte richten sich nach den von diesem Aktionär am Stichtag gehaltenen Aktien.

Falls Sie an dieser Versammlung nicht teilnehmen können und sich vom Vorsitzenden der Generalversammlung vertreten lassen möchten, übermitteln Sie bitte spätestens fünf Tage vor der Generalversammlung (d. h. bis zum 18. Oktober 2015) eine datierte und unterzeichnete Vollmacht per Fax und/oder Post und/oder E-Mail zu Händen des Sekretariats der Gesellschaft bei der Anschrift UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., 33 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Faxnummer +352 441010 6248 (E-Mail: ol-ubsfsl-corporate-secretary@ubs.com). Formulare zur Ausstellung einer Vollmacht können auf einfache Anfrage von der gleichen Adresse bezogen werden. Nach Eingang der Vollmacht werden die Aktien bis zu dem auf die Generalversammlung folgenden Tag gesperrt. Findet eine weitere Generalversammlung der Gesellschaft mit derselben Tagesordnung (bezeichnet als "vertagte Generalversammlung") statt, bleiben die Aktien bis zu dem auf die vertagte Generalversammlung folgenden Tag gesperrt, es sei denn, der Aktionär erteilt eine anderslautende Anweisung (dadurch wird die für die vertagte Generalversammlung erteilte Vollmacht ungültig).

Aktionäre oder ihre Vertreter, die an der Generalversammlung persönlich teilnehmen möchten, werden gebeten, die Gesellschaft spätestens fünf Tage vor der Generalversammlung von ihrer Teilnahmeabsicht in Kenntnis zu setzen.

Das ausgefüllte Vollmachtsformular ist nur gültig, wenn es den Vor- und Nachnamen des Aktionärs sowie seines Vertreters und die Anzahl der zum Stichtag gehaltenen Aktien, die offizielle Adresse und die Unterschrift sowie Weisungen für die Stimmabgabe enthält und rechtzeitig eingeht. Unvollständige oder fehlerhafte Vollmachtsformulare oder Vollmachtsformulare, die nicht die darin beschriebenen Formvorgaben erfüllen, werden nicht berücksichtigt.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2015159845/755/44.

GAM (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.535.

Das Verwaltungsverglement des Prospect Yield Fund, welches am 7. September 2015 in Kraft getreten ist, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152156/10.

(150166938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Firewall Management MIP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 191.637.

Die Koordinierten Statuten vom 06. August 2015 wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, der 14. August 2015.

Référence de publication: 2015139547/11.

(150152082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

CME Gold & Silver Equity Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de CME Gold & Silver Equity Fund coordonné au 9. septembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, septembre 2015

IPConcept (Luxemburg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2015150350/11.

(150164644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Deutsche Asset & Wealth Management Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 25.754.

Das Verwaltungsreglement - DWS Concept DJE Alpha Renten Global wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deutsche Asset & Wealth Management Investment S.A.

Référence de publication: 2015158486/11.

(150174993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Deutsche Asset & Wealth Management Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 25.754.

Das Verwaltungsreglement - DWS Emerging Markets Bonds (Short) wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deutsche Asset & Wealth Management Investment S.A.

Référence de publication: 2015158487/11.

(150174995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Microcomp Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 68.403.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015136701/10.

(150148136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

DWS Concept ARTS Balanced, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement - DWS Concept ARTS Balanced wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deutsche Asset & Wealth Management Investment S.A.

Référence de publication: 2015158483/9.

(150174983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

DWS Concept ARTS Conservative, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement - DWS Concept ARTS Conservative wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deutsche Asset & Wealth Management Investment S.A.

Référence de publication: 2015158484/9.

(150174985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

DWS Concept ARTS Dynamic, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement - DWS Concept ARTS Dynamic wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deutsche Asset & Wealth Management Investment S.A.

Référence de publication: 2015158485/9.

(150174991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

DWS Türkei, Fonds Commun de Placement.

R.C.S. Luxembourg B 25.754.

Das Verwaltungsreglement - DWS Türkei wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deutsche Asset & Wealth Management Investment S.A.

Référence de publication: 2015158488/9.

(150175316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

GIS High Conviction Equity (USD), Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement - GIS High Conviction Equity (USD) wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deutsche Asset & Wealth Management Investment S.A.

Référence de publication: 2015158489/9.

(150175317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

PAM International Fund Selection Portfolio, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement - PAM International Fund Selection Portfolio wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deutsche Asset & Wealth Management Investment S.A.

Référence de publication: 2015158490/9.

(150175319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Deutsche Asset & Wealth Management Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 25.754.

Das Verwaltungsreglement - APERO - Der Weltfonds wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deutsche Asset & Wealth Management Investment S.A.

Référence de publication: 2015158481/11.

(150174978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

db PrivatMandat Fit, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement - db PrivatMandat Fit wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deutsche Asset & Wealth Management Investment S.A.

Référence de publication: 2015158482/9.

(150174979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

PWM Mandat - DWS, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement - PWM Mandat - DWS wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deutsche Asset & Wealth Management Investment S.A.

Référence de publication: 2015158491/9.

(150175320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

AB Acquisitions Luxco 2A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 143.785.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 15 juin 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015137025/13.

(150149126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Vanern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 57.500,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 167.902.

L'adresse de Monsieur Andreas Demmel, gérant de la classe B de la Société, a changé et se trouve désormais au:

- Spaces Zuidas, Barbara Strozziilaan 201, 1083 HN Amsterdam, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015136899/12.

(150148321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Alter Domus Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 36.600.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 160.555.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 août 2015.

Référence de publication: 2015136987/10.

(150149238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Alliance Boots Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 176.037.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 15 mai 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015136981/13.

(150149283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Tucalibis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7378 Bofferdange, 1C, rue Théodore Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 152.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015139300/10.

(150150843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Tucalibis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7378 Bofferdange, 1C, rue Théodore Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 152.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015139301/10.

(150150844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Terra Magna Capital 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 160.739.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Terra Magna Capital Asset Management S.à r.l.

Représentée par Claude Lutz / Laurence Mostade

Référence de publication: 2015139271/11.

(150151332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Swiss Life Fund Management (LUX) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 171.124.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of September,
Before us, Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Swiss Life Investment Management Holding AG, a company duly incorporated and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at 40, General-Guisan-Quai, 8002 Zürich, Switzerland, and registered with the commercial register of Zürich under number CH-020.3.028.597.6 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs. Khadigea Klingele, senior legal counsel, professionally residing in Mondorf-les-Bains, by virtue of a proxy given under private seal on 15 September 2015.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party acting as the Sole Shareholder of Swiss Life Fund Management (LUX) S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 23, Route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 171.124 pursuant to a deed of incorporation of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 22 August 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2241 on 10 September 2012 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company were last amended on 17 December 2014 and published in Mémorial C, Recueil des sociétés et associations number 4011 of 30 December 2014.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Approval of the transfer of the branch of the fund management activity of CORPUS SIREO Investment Management S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 111.358, in the Company with effect as of 1 October 2015;

2. Approval of the change of the registered office of the Company to 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg with effect as of 1 October 2015;

3. As a result of the change of the registered office of the Company, amendment of the first paragraph of Article 4 of the articles of incorporation of the Company which shall with effect as of 1 October 2015 read as follows:

“ **Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors of the Company (the "Board of Directors").”

4. Amendment of the English version of the first paragraph of article 12 of the articles of incorporation of the Company to provide for the compulsory election of the chairman of the board of directors of the Company as required by law, which shall with effect as of 1 October 2015 read as follows:

“ **Art. 12.** The Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.”

5. Amendment, with effect as of 1 October 2015, of article 14 to provide for the possibility to appoint special committees by adding a new fourth paragraph which shall be read as follows:

“The Board of Directors may, among others, appoint special committees in order to conduct certain tasks and functions specifically delegated to such committees.”

6. Amendment, with effect as of 1 October 2015, of article 15 to add a new fourth paragraph relating to conflicts of interest of a special committee, which shall read as follows:

“Special committee.

In the event that a member of a special committee appointed by the Board of Directors has an interest conflicting with that of the Company in a matter which is subject to the special committee's approval, that member must make such interest known to the special committee and to the Board of Directors. Such member may not deliberate or vote upon any such matter. Any such matter must be specifically reported at the next meeting of shareholders before any other resolution is put to a vote.”

7. Appointment of new members of the Board of Directors;

8. Miscellaneous.

II. In view of the above, the Sole Shareholder has requested the officiating notary to record the following resolutions:

First Resolution

WHEREAS, the Sole Shareholder has been able to take knowledge of:

- the transfer plan signed on 3 August 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2031 of 11 August 2015 (the "Transfer Plan"), whereby the fund management branch of activity of CORPUS SIREO Investment Management S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited company), duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111.358 (the "Transferor"), (the "Branch of Activity"), shall be transferred to the Company (the "Transfer");

- the annual accounts and the management reports for the three last financial years of the Company; and

- the annual accounts and the management reports for the three last financial years of the Transferor.

WHEREAS, in accordance with article 295 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the abovementioned documents were at the Sole Shareholder's disposal at the registered office of the Company, at least one month before the date of the present deed.

WHEREAS, the Sole Shareholder has provided the Company and the Transferor with waiver letters, whereby each of them expressly confirms that it has been sufficiently informed about the Transfer and expressly waives the requirement of (i) the examination of the Transfer Plan and the written report on the Transfer Plan made by an independent expert, in accordance with Article 296 (1) of the Law, (ii) the interim financial statements of the Company and of the Transferor and (iii) the report of the management bodies of the Company and the Transferor explaining the Transfer Plan and setting out its legal and economic grounds, in accordance with Article 296 (2) of the Law.

The Sole Shareholder, as agreed with the sole shareholder of the Transferor, resolves to amend the Closing Date, as defined in the Transfer Plan, from 30 September 2015 to 1 October 2015 (which date shall hereafter be referred to as the "Effective Date"), as a consequence of which the Transfer will be effective between the Company and the Transferor as of the Effective Date.

The Sole Shareholder resolves that, from an accounting and tax perspective, the Transfer shall be deemed effective as of the Effective Date, for both the Company and the Transferor.

The Sole Shareholder resolves that the Transfer is subject to the provisions on de-mergers as set out in Articles 285 to 308, except for Article 303 of the Law, and that the whole Branch of Activity, and in particular all the assets and liabilities related to the Branch of Activity, will be transferred ipso jure and without dissolution by the Transferor to the Company, in accordance with Article 308 bis-5 of the Law and with the Transfer Plan.

In view of the approval of the Transfer by the Commission de Surveillance du Secteur Financier ("CSSF"), the Sole Shareholder therefore resolves to approve, with effect as of the Effective Date, the Transfer as set out in the Transfer Plan and to confirm that the Branch of Activity shall be transferred, with effect as of the Effective Date, to the Company for the consideration of five million one hundred thousand euro (EUR 5,100,000) to be paid on or around the Effective Date. The Branch of Activity comprises no immovable property.

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the Transfer and of all acts, documents and formalities incumbent upon the Company and the Transferor pursuant to the Law.

Second resolution

The Sole Shareholder hereby decides to approve as of the Effective Date the change of the registered office of the Company to 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Third Resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder decides to amend the first paragraph of Article 4 of the articles of incorporation of the Company which shall as of the Effective Date read as follows:

“ **Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors of the Company (the "Board of Directors").”

Fourth Resolution

The Sole Shareholder decides to amend the English version of the first paragraph of article 12 of the articles of incorporation of the Company to provide for the compulsory election of the chairman of the board of directors of the Company as required by law, which shall as of the Effective Date read as follows:

“ **Art. 12.** The Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible

for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.”

Fifth Resolution

The Sole Shareholder resolves amend Article 14 of the articles of incorporation of the Company to provide for the possibility to set up special committees within the Company by adding a new fourth paragraph to article 14 of the articles of incorporation of the Company which shall as of the Effective Date read as follows:

“ **Art. 14.** The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the objects of the Company, and anything which is not a matter for the general meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

The Board of Directors has in particular power to determine the corporate policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

The Board of Directors may delegate under its overall responsibility and control its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to directors or officers of the Company.

The Board of Directors may, among others, appoint special committees in order to conduct certain tasks and functions expressly delegated to such committees.”

Sixth Resolution

The Sole Shareholder furthermore decides to amend article 15 of the articles of incorporation of the Company which shall as of the Effective Date read as follows:

“ **Art. 15.** No contract or other transaction between the Company and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in such contract or transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other Company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Special committee.

In the event that a member of a special committee appointed by the Board of Directors has an interest conflicting with that of the Company in a matter which is subject to the special committee's approval, that member must make such interest known to the special committee and to the Board of Directors. Such member may not deliberate or vote upon any such matter. Any such matter must be specifically reported at the next meeting of shareholders before any other resolution is put to a vote.

The Company may indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the -person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.”

Seventh Resolution

The Sole Shareholder resolves to accept the resignation of Mr. Frédéric Bôl, Mr. Beat Hubacher and Mr. Hermann Inglin, and to appoint, with effect as of today, the following persons as members of the Board of Directors until the annual general meeting of the Company which will be held in 2017:

- Ms. Dagmar Maroni, born on 27 June 1972 in Richterswil, Switzerland, companies director, residing professionally at General-Guisan-Quai 40, 8002 Zürich, Switzerland;

- Mr. Uwe Druckenmüller, born on 21 in June 1961 in Albstadt- Ebingen, Germany, companies director, residing professionally at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

For the avoidance of doubt, Mr. Beat Reichen continues to serve as a director of the Company until the annual general meeting of the Company which will be held in 2017.

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at around three thousand eight hundred euros (EUR 3,800.-).

Declaration

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof this deed is drawn up in Mondorf-les-Bains on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party known to the notary by name, surname, civil status and residence, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le dix-septième jour du mois de septembre.

Par devant nous, Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Swiss Life Investment Management Holding AG, une société constituée et existant selon les lois de la Suisse, ayant son siège social au 40, General-Guisan-Quai, 8002 Zürich, Suisse, et inscrite au registre de commerce de Zürich sous le numéro CH-020.3.028.597.6 (l'«Actionnaire Unique»),

représentée aux présentes par Madame Khadigea Klingele, juriste sénior, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 15 septembre 2015 à elle délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante agit en qualité d'Actionnaire Unique de Swiss Life Fund Management (LUX) S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23, Route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.124 suivant acte constitutif reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2241 le 10 septembre 2012 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 17 décembre 2014 et publiés au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations numéro 4011 du 30 décembre 2014.

L'Actionnaire Unique, représenté tel que mentionné ci-avant, prie le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du transfert vers la Société de la branche d'activité de gestion de fonds de CORPUS SIREO Investment Management S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.358 avec effet au 1^{er} octobre 2015;

2. Approbation du changement de siège social de la Société au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2015;

3. Suite au changement de siège social de la Société, modification du premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société, lequel aura avec effet au 1^{er} octobre 2015 la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration»).»

4. Modification de la version anglaise du premier paragraphe de l'article 12 des statuts de la Société, de manière à prévoir l'élection obligatoire du président du conseil d'administration de la Société, tel que requis par la loi, lequel paragraphe aura avec effet au 1^{er} octobre 2015 la teneur suivante:

« **Art. 12.** Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra aussi désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur, et qui aura pour mission de tenir les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des assemblées des actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.»

5. Modification, avec effet au 1^{er} octobre 2015, de l'article 14 de manière à prévoir la possibilité de désigner des comités spéciaux en ajoutant un nouveau paragraphe ayant la teneur suivante:

«Le Conseil d'Administration peut notamment désigner des comités spéciaux afin d'exercer certaines tâches et fonctions spécifiquement déléguées auxdits comités.»

6. Modification, avec effet au 1^{er} octobre 2015, de l'article 15 de manière à ajouter un nouveau quatrième paragraphe relatif aux conflits d'intérêt au niveau d'un comité spécial, lequel paragraphe aura la teneur suivante:

«Comité spécial.

Au cas où un membre d'un comité spécial désigné par le Conseil d'Administration a un intérêt en conflit avec celui de la Société eu égard à un point soumis à l'approbation du comité spécial, ledit membre doit faire part d'un tel intérêt au comité spécial ainsi qu'au Conseil d'Administration. Ledit membre s'abstiendra de délibérer ou de voter à l'égard d'un tel point. Pareil point devra être spécifiquement renseignée à la prochaine assemblée des actionnaires, avant que toute autre résolution ne soit soumise à un vote.»

7. Désignation des nouveaux membres du Conseil d'Administration;

8. Divers.

II. Au vu de ce qui précède, l'Actionnaire Unique a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

ATTENDU QUE l'Actionnaire Unique a été en mesure de prendre connaissance des documents suivants:

- le plan de transfert établi le 3 août 2015 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2031 du 11 août 2015 (le «Plan de Transfert»), selon lequel la branche d'activité de gestion de fonds de CORPUS SIREO Investment Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.358 (le «Cédant»), (la «Branche d'Activité»), sera transférée à la Société (le «Transfert»);

- les comptes annuels et les rapports de gestion pour les trois derniers exercices de la Société; et

- les comptes annuels et les rapports de gestion pour les trois derniers exercices du Cédant.

ATTENDU QUE, conformément à l'article 295 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), les documents susmentionnés ont pu être consultés par l'Actionnaire Unique au siège social de la Société et ce, au moins un mois avant la date du présent acte.

ATTENDU QUE l'Actionnaire Unique a remis à la Société et au Cédant des lettres de renonciation (waiver letters) selon lesquelles chaque partie confirme expressément avoir été suffisamment informée du Transfert et renonce expressément à l'exigence d'effectuer/d'établir (i) l'examen du Plan de Transfert et le rapport écrit sur le Plan de Transfert effectué par un expert indépendant, conformément à l'article 296 (1) de la Loi, (ii) les états financiers intermédiaires de la Société et du Cédant et (iii) le rapport des organes de gestion de la Société et du Cédant expliquant le Plan de Transfert et précisant ses motifs juridiques et économiques, conformément à l'article 296 (2) de la Loi.

L'Actionnaire Unique, en accord avec l'associé unique du Cédant, décide de modifier la Date de Cession, telle que définie dans le Plan de Transfert, du 30 septembre 2015 au 1^{er} octobre 2015 (qui sera ci-après désignée comme «Date Effective»), de sorte que le Transfert prendra effet entre la Société et le Cédant à la Date Effective.

L'Actionnaire Unique décide que, d'un point de vue comptable et fiscal, le Transfert sera considéré comme étant effectif à la Date Effective, tant pour la Société que pour le Cédant.

L'Actionnaire Unique décide que le Transfert est soumis aux dispositions de la Loi relatives aux scissions, telles qu'établies aux articles 285 à 308, à l'exception de l'article 303, et que la Branche d'Activité dans son ensemble, et notamment l'ensemble du patrimoine actif et passif lié à la Branche d'Activité, seront transférés à la Société par le Cédant, de plein droit et sans dissolution, conformément aux dispositions de l'article 308bis-5 de la Loi et aux dispositions du Plan de Transfert.

Eu égard à l'accord de la Commission de Surveillance du Secteur Financier ("CSSF") quant au Transfert, l'Actionnaire Unique décide par conséquent d'approuver le Transfert, avec effet à Date Effective, tel qu'établi dans le Plan de Transfert, et de confirmer que la Branche d'Activité sera transférée avec effet à Date Effective à la Société pour un prix de cinq millions et mille euros (EUR 5.100.000) à payer à ou autour de la Date Effective. La Branche d'Activité ne comprend aucun bien immeuble.

Le notaire instrumentant certifie par les présentes l'existence et la légalité du Transfert ainsi que de tous les actes, documents et formalités incombant à la Société et au Cédant selon la Loi.

Seconde résolution

L'Actionnaire Unique décide par les présentes d'approuver à la Date Effective le changement du siège social de la Société au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Actionnaire Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société, lequel aura à la Date Effective la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration»).»

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier la version anglaise du premier paragraphe de l'article 12 des statuts de la Société, de manière à prévoir l'élection obligatoire du président du conseil d'administration de la Société, tel que requis par la loi, lequel paragraphe aura à la Date Effective la teneur suivante:

« **Art. 12.** Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra aussi désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur, et qui aura pour mission de tenir les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des assemblées des actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.»

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 14 des statuts de la Société de manière à prévoir la possibilité de désigner des comités spéciaux au sein de la Société en ajoutant un nouveau quatrième paragraphe à l'article 14 des statuts de la Société, lequel aura à la Date Effective la teneur suivante:

« **Art. 14.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour assurer la gestion des affaires de la Société et faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration a, en particulier, le pouvoir de déterminer la politique générale et la conduite de l'administration et des affaires de la Société.

Le Conseil d'Administration peut, sous sa responsabilité et son contrôle, déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière de la Société et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion, à des administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société.

Le Conseil d'Administration peut notamment désigner des comités spéciaux afin d'exercer certaines tâches et fonctions spécifiquement déléguées auxdits comités.»

Sixième résolution

L'Actionnaire Unique décide en outre de modifier l'article 15 des statuts de la Société, lequel aura à la Date Effective la teneur suivante:

« **Art. 15.** Aucun contrat et aucune transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société auraient un intérêt en rapport avec ledit contrat ou ladite transaction, ou par le fait qu'ils en seraient administrateurs, associés, fondés de pouvoirs ou employés des autres sociétés ou firmes en question. Tout administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui est administrateur, fondé de pouvoirs ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société conclut des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires ne sera pas de ce fait privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières relatives à un tel contrat ou de telles affaires. Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoirs devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et il ne délibérera pas et ne prendra pas part au vote sur cette affaire, et rapport devra être fait sur une telle affaire à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Comité spécial.

Au cas où un membre d'un comité spécial désigné par le Conseil d'Administration a un intérêt en conflit avec celui de la Société eu égard à un point soumis à l'approbation du comité spécial, ledit membre doit faire part d'un tel intérêt au comité spécial ainsi qu'au Conseil d'Administration. Ledit membre s'abstiendra de délibérer ou de voter à l'égard d'un tel point. Pareil point devra être spécifiquement renseignée à la prochaine assemblée des actionnaires, avant que toute autre résolution ne soit soumise à un vote.

La Société pourra indemniser tout administrateur ou fondé de pouvoirs, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie pour être ou avoir été administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou fondé de pouvoirs de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancier, et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf au cas où dans pareils actions ou procès, il serait finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise gestion; en cas d'arrangement, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat conseil

que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation ne fera pas obstacle à d'autres droits dont il pourrait être titulaire.»

Septième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'approuver la démission de Messieurs Frédéric Bôl, Beat Hubacher et Hermann Inglin, et de nommer, avec effet à partir de ce jour, les personnes suivantes en qualité de membres du Conseil d'Administration jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2017:

- Madame Dagmar Maroni, née le 27 juin 1972 à Richterswil, Suisse, administrateur de société, demeurant professionnellement au General-Guisan-Quai 40, 8002 Zürich, Suisse;

- Monsieur Uwe Druckenmüller, né le 21 juin 1961 à Albstadt- Ebingen, Allemagne, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg;

Afin d'éviter toute confusion, il est précisé que Monsieur Beat Reichen poursuit son mandat d'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2017.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui lui seront facturés dans le cadre du présent acte, est estimé à environ trois mille huit cents euros (EUR 3.800.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même mandataire comparant de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, passé à Mondorf-les-Bains, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Klingele, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 18 septembre 2015. GAC/2015/7981. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C.PIERRET.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 25 septembre 2015.

Référence de publication: 2015158198/353.

(150174606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Luveba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 137.072.

PROJET D'APPORT DE BRANCHE D'ACTIVITÉ

ENTRE

Alma Services SAS, société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 4A Boulevard de la Gare-Porte 1, F-94470 Boissy St Leger, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 391 997 277, ici représentée par son Président, la société LGA, elle-même représentée par Monsieur Jean-Luc Le Garrec,

Ci-après la «Société Apporteuse» ou «Alma Services»

ET

Luveba SA, société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 24 rue Astrid, L-1143 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137072, ici représentée par Monsieur François Galera,

ci-après la «Société Bénéficiaire» ou «Luveba»

Alma Services et Luveba sont ci-après collectivement désignées par les «Parties» ou individuellement par une «Partie»

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE

Les dirigeants des Société Apporteuse et Société Bénéficiaire ont formé le projet d'apport de branche d'activité, soumis au régime juridique des scissions, par Alma Services à Luveba, portant sur l'ensemble des éléments d'actif et de passif constituant la branche complète et autonome d'activité de maintenance pour URV (Unité de Récupération de Vapeur), actuellement exploitée au sein d'Alma Services (ci-après le «Projet d'Apport»).

Le présent apport de branche d'activité étant un apport transfrontalier, les textes légaux applicables à la présente opération d'apport de branche d'activité sont:

- pour la Société Apporteuse, le droit français dans ses dispositions des articles L 236-1 et suivants du Code de Commerce, des articles L 12224-1 et suivants du Code du Travail et des dispositions du Code Général des impôts;

- pour la Société Bénéficiaire, les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales relatives aux transferts d'actifs, de branche d'activité et d'universalité, à savoir les articles 308bis-1 et suivants, la Société Bénéficiaire - et pour autant que de besoin la Société Apporteuse - ayant émis la volonté de soumettre l'opération au régime organisé par les articles 285 à 308, hormis l'article 303.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

1. Exposé.

1.1 Caractéristiques des sociétés intéressées à l'opération

1.1.1 La société apporteuse: Alma Services SAS

La société Alma Services est une société par actions simplifiée dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est:

- les travaux neufs, la maintenance et la métrologie dans les dépôts pétroliers et sur les camions citernes pour la distribution de carburants.

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter du 26 octobre 2005.

Le capital social de la société Alma Services s'élève actuellement à 1.000.000 €. Il est réparti en 1.978 Actions de 505,56 € de nominal chacune, intégralement libérées.

La société est administrée par un Président et un Directeur Général, savoir:

- La Société LGA, Président, ayant son siège social au 22 rue Violet, 75015 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 514.009.315, et représentée par Monsieur Jean-Luc Le Garrec, demeurant à la même adresse,

- Monsieur Yves Delor, Directeur Général, demeurant au 35 rue des Gallardons, 92350 Le Plessis Robinson.

Les commissaires aux comptes de la société sont:

- Madame Véronique ROUSSE, Demeurant 26 rue Camille Enlart, 62200 Boulogne Sur Mer, commissaire aux comptes titulaire;

- Monsieur Patrick LEQUINT, demeurant 85 Rue du Molinel, 59700 Marcq-en-Baroeul, commissaire aux comptes suppléant.

L'exercice de la société Alma Services clôture le 31 décembre.

1.1.2 La Société Bénéficiaire: Luveba SA

La Société Bénéficiaire a été constituée en date du 25 janvier 2008 par-devant Me Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg; ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglisten, en date du 9 mars 2012.

Elle a fixé son siège social à L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid tandis que son siège administratif est localisé au L-8069 Bertrange, 7 rue de l'Industrie.

Elle est régulièrement immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137072.

L'objet social de la société est libellé comme suit:

«La société a pour objet l'exploitation d'une société commerciale, import et export, achat et vente, de représentation, de prospection et de promotion; le commerce, la production, la location et la conception de tout type de produits et de matériels pour l'industrie ainsi que le négoce de ces produits et matériels dans le domaine de l'industrie.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter, même par émission d'obligations, ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations tendant à favoriser l'accomplissement de son objet social.»

Le capital social de la société est fixé à 165.000 € (cent soixante-cinq mille euros) divisé en 1.650 (mille six cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale, intégralement souscrites et libérées.

La durée de la société est illimitée.

La clôture de l'exercice social se fait au 31 décembre.

A été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes la société World Business Center Lux SA, en abrégé «WBC Lux», ayant son siège social au 19 rue de la Gare, L-3237 Bettembourg, immatriculée RCS Luxembourg sous le numéro B177147.

Une autorisation d'établissement, indispensable en cas de services de nature industrielle ou commerciale dispensés à des tiers (hors filiales) a été délivrée le 6 novembre 2014; elle est valable pour les «activités et services commerciaux» si la société est dirigée de manière effective par Galera Sanchez Francisco.

1.1.3 Liens entre les sociétés

Alma Services détient actuellement 300 actions Luveba, soit 18,18%. Par contre, Luveba ne détient aucune action d'Alma Services.

Les deux sociétés n'ont actuellement aucun mandataire social ou administrateur en commun, sauf à préciser que le représentant permanent de la personne morale Président d'Alma Services, Monsieur Jean-Luc Le Garrec, est également administrateur de Luveba.

1.2 Motifs et but de l'apport

Le présent Projet d'Apport s'inscrit dans le cadre d'un projet de réorganisation de la Société Apporteuse et d'une prise de participation plus importante dans la Société Bénéficiaire, avec un objectif de rationalisation des activités de maintenance pour URV, actuellement exploitée par les deux Parties, chacune pour leur compte, et formé ainsi le principal acteur européen de services pour URV avec un déploiement de l'activité dans le monde entier.

Il convient de rappeler que, conformément au règlement 139/2004 du 20 janvier 2004, les opérations de concentration dans l'Union Européenne, quelles résultent d'une fusion ou d'une prise de contrôle durable sous quelque forme que ce soit, sont soumises au contrôle préalable de la Commission Européenne lorsque certains seuils de chiffre d'affaires des deux sociétés intéressées sont dépassés. Or, en l'espèce, il convient de noter que lesdits seuils ne sont pas dépassés et qu'en conséquence, aucun contrôle n'est nécessaire à cette opération.

Cette opération porte en conséquence sur l'ensemble des éléments d'actif et de passif constituant la branche complète et autonome d'activité de maintenance pour URV actuellement exploitée au sein d'Alma Services sur le site d'Hoenheim, le but poursuivi étant d'intégrer l'activité à Luveba, de sorte que le site d'Hoenheim soit considéré in fine comme un établissement stable de Luveba en France.

1.3 Comptes utilisés pour établir les conditions de l'opération

Les comptes utilisés pour établir les conditions de l'opération sont ceux de la Société Apporteuse et de la Société Bénéficiaire arrêtés au 31 décembre 2014, date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées.

Les comptes des Société Apporteuse et Société Bénéficiaire ont été respectivement approuvés par assemblée générale des associés ou des actionnaires en date des 27 juin 2015 et 16 juin 2015.

Les éléments d'actif et de passif constitutifs de l'activité apportée ont ainsi été estimés sur base des comptes d'Alma Services arrêtés au 31 décembre 2014.

La valorisation des éléments composant la Branche d'Activité a ainsi été faite, pour les besoins du Projet d'Apport, sur base des comptes susvisés.

1.4 Règles et méthodes comptables retenues pour l'évaluation de l'apport et les conditions de rémunération

S'agissant d'une opération transfrontalière pouvant mettre en cause les intérêts respectifs des Parties, l'apport des éléments d'actif et de passif a été évalué conformément aux dispositions de droit luxembourgeois relatives aux principes et méthodes comptables tirées de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises.

A défaut de précision ad hoc dans ladite loi, il a été fait référence aux principes de détermination de la valeur de l'apport, tels que précisés au règlement n°2014-3 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (Titre VII, Chapitre IV), dès lors que ces principes ne sont pas incompatibles avec les dispositions générales de la loi luxembourgeoise susmentionnée.

La Société Apporteuse et la Société Bénéficiaire étant deux sociétés sans contrôle commun, la valeur des éléments d'actif et de passif transmis a été fixée à la valeur nette comptable.

2. Apport.

2.1 Branche d'activité apportée

Par le présent Projet d'Apport, la Société Apporteuse fait apport à la Société Bénéficiaire, sous les conditions ordinaires de fait et de droit et sous les conditions ci-dessous exprimées, avec effet suivant mention faite à l'article 2.4 ci-dessous du présent Projet, de l'intégralité des actifs et passifs détaillés ci-après afférents à sa branche complète et autonome d'activité de maintenance pour URV (ci-après la «Branche d'Activité»), tels qu'ils existaient au 1er juillet 2015.

Il est précisé que la Branche d'Activité fait l'objet d'une véritable exploitation, disposant d'un site d'exploitation, du matériel, de la clientèle et des ressources humaines lui permettant de constituer, du point de vue de son organisation et de ses moyens, une exploitation autonome, capable de fonctionner par ses propres moyens et ce indépendamment des autres divisions de la Société Apporteuse.

L'apport est composé notamment de:

- La clientèle et plus généralement tous les éléments composant le fonds de commerce de la maintenance pour URV de la Société Apporteuse;
- Les actifs affectés (matériel, mobilier,...) à la Branche d'Activité;
- Les documents officiels permettant l'exploitation de la Branche d'Activité ainsi que tous fichiers, documents administratifs, juridiques et techniques en la possession de la Société Apporteuse et se rapportant directement et exclusivement à la Branche d'activité, les études et marchés en cours relatifs à la Branche d'Activité;
- Le bénéfice et la charge de tous contrats, conventions, traités, marchés relatifs à la Branche d'Activité et notamment sans que cette liste soit limitative:

* les contrats entre la Société Apporteuse et les tiers, dont le contrat de bail relatif à l'établissement d'Hoenheim et des contrats de service liés audit établissement;

* les contrats de travail, et les droits et obligations y attachés, des salariés de la Société Apporteuse attachés à la Branche d'Activité au 1er juillet 2015, sans préjudice de l'application pleine et entière des dispositions légales relatives au transfert de contrats de travail, notamment l'article L 1224-1 du Code du Travail;

* les contrats de maintenance;

* les contrats fournisseurs;

- Et plus généralement tous les droits et obligations nécessaires à l'exploitation par la Société Bénéficiaire de la Branche d'Activité.

La désignation des éléments d'actif apportés et des éléments de passifs transmis par Alma Services à Luveba dans le cadre de l'apport de la Branche d'Activité ainsi que les conditions de leur transmission avec leurs valeurs nettes comptables arrêtées au 30 juin 2015 sont plus amplement décrits à l'article 2.2 ci-après.

2.2 Désignation et évaluation de l'actif et du passif apportés

2.2.1 Eléments d'actif apportés

Immobilisations incorporelles attachées à la Branche d'Activité, telles que figurant au bilan de la Société Apporteuse	100.000 €
Immobilisations corporelles attachées à la Branche d'Activité, telles que figurant au bilan de la Société apporteuse	26.561 €
Immobilisations financières	Néant
Actif circulant	Néant
Disponibilités	193.000 €
Total des éléments d'actif	319.561 €

2.2.2 Eléments de passif pris en charge

Les passifs attachés à la Branche d'Activité, tels qu'ils figurent dans le bilan de la Société Apporteuse:	0 €
En effet, la Société Apporteuse n'a souscrit aucun emprunt sur la branche d'activité apportée.	
Total des éléments de passif	0 €

2.2.3 Actif net apporté

Les biens et droits apportés s'élevant à la somme de	319.561 €
et le passif pris en charge s'élevant à la somme de	0 €

La valeur nette des droits et des biens apportés s'élève ainsi à la somme de 319.561 €.

2.3 Date d'effet sur le plan comptable et fiscal

Le présent apport prendra effet fiscalement et comptablement rétroactivement au 1^{er} juillet 2015 (la «Date d'Effet»). En conséquence, les opérations se rapportant aux éléments transmis au titre du présent Projet d'Apport et réalisés par la Société Apporteuse à compter du 1er juillet 2015 et jusqu'à la date d'approbation du Projet d'Apport par l'assemblée générale des actionnaires de la Société Bénéficiaire (la «Date de Réalisation») seront considérés de plein droit comme étant faites pour le compte de la Société Bénéficiaire qui supportera exclusivement les résultats actifs et passifs de l'exploitation des biens transmis.

2.4 Rémunération de l'apport

2.4.1 Emission d'actions nouvelles

En rémunération de l'apport net évalué à 319.561 euros, il sera attribué à la Société Apporteuse 1.000 (mille) actions nouvelles de la Société Bénéficiaire, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées, qui seront créées par cette dernière en augmentation de capital.

Les nouvelles actions ainsi attribuées porteront jouissance à compter de la Date de Réalisation et seront entièrement assimilées aux actions composant le capital social de la Société Bénéficiaire; elles ouvriront donc droit aux sommes éventuellement mises en distribution à compter de la Date de Réalisation. Les actions nouvelles seront immédiatement négociables dans les délais légaux.

2.4.2 Montant de la prime d'apport

La différence entre la valeur nette des biens et des droits apportés par la Société Apporteuse, soit 319.561 euros et la valeur des actions qui seront émises au titre de l'augmentation de capital, soit 166.130 euros, constituera une prime d'apport de 153.431 euros qui sera inscrite au passif du bilan de la Société Bénéficiaire et sur laquelle porteront les droits de tous ses actionnaires anciens et nouveaux.

La prime d'apport pourra recevoir toute affectation conforme aux principes en vigueur décidée par l'assemblée générale des actionnaires. De convention expresse il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires de la Société Bénéficiaire de procéder à tout prélèvement sur la prime d'apport notamment en vue de (i) reconstituer au passif de la Société Bénéficiaire les réserves, subventions d'investissement et provisions réglementées, (ii) d'imputer sur la prime d'apport tous les frais, droits et impôts engagés ou dus dans le cadre de l'apport, (iii) de prélever sur la dite prime d'apport les sommes nécessaires pour la dotation à plein de la réserve légale.

3. Charges et conditions de l'apport.

3.1 Prise en charge du passif

La Société Bénéficiaire prendra les biens et droit transmis dans la consistance et l'état où ils existeront à la Date de Réalisation. Elle bénéficiera de toutes subventions, primes et autres aides qui ont pu ou pourront être allouées à la Société Apporteuse, telles que se rapportant à la Branche d'Activité.

La Société Bénéficiaire sera subrogée purement et simplement d'une façon générale dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers se rapportant aux biens faisant l'objet de l'apport.

A ce titre, elle se retrouvera notamment débitrice des créanciers de la Société Apporteuse pour les créances nées à compter de la Date de Réalisation, au lieu et place de celle-ci sans que cette subrogation entraîne novation à l'égard desdits créanciers.

Les Parties conviennent d'écarter toute solidarité entre elles, dans les limites prévues par les dispositions légales en la matière.

Du point de vue luxembourgeois, les créanciers de la Société Bénéficiaire - et pour autant que de besoin les créanciers de la Société Apporteuse -, dont la créance est antérieure à la date de publication des actes constatant l'apport de la Branche d'Activité prévue à l'article 302 de la loi du 10 août 1915 susmentionnée pourront, nonobstant toute convention contraire, dans les deux mois de cette publication, demander la constitution de sûretés pour des créances échues ou non échues au cas où ils peuvent démontrer, de manière crédible, que l'apport de la Branche d'Activité constitue un risque pour l'exercice de leurs droits et que la Société Bénéficiaire - et pour autant que de besoin les créanciers de la Société Apporteuse - ne leur a pas fourni de garanties adéquates. La société débitrice pourra écarter cette demande en payant le créancier même si la créance est à terme.

Du point de vue français, conformément aux dispositions de l'article L236-21 du Code de Commerce, et par dérogation aux dispositions de l'article L236-20 du même Code, les Parties conviennent également d'écarter toute solidarité entre elles vis-à-vis des obligataires et des créanciers non obligataires de la Branche d'Activité. En conséquence, et conformément à ces dispositions, les créanciers de la Société Apporteuse peuvent former opposition, si leur créance est antérieure à la publicité donnée au projet d'apport, c'est-à-dire à la publicité passée au BODACC. L'opposition doit être formée dans un délai de trente jours à compter de ladite publication au BODACC. Cette opposition n'a pas pour effet d'interdire la poursuite des opérations d'apport partiel d'actif. L'opposition est présentée devant le tribunal de commerce et doit revêtir la forme d'une assignation de la Société Apporteuse. Le tribunal, saisi de l'opposition peut, soit rejeter l'opposition, soit ordonner le remboursement des créances, soit ordonner la constitution de garanties

3.2 Prise en charge par la Société Bénéficiaire de l'exploitation de la Branche d'Activité

A compter de la Date de Réalisation, la Société Bénéficiaire exploitera la Branche d'Activité en industriel avisé et responsable, en se conformant aux lois, règlements et prescriptions administratives en vigueur, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations attachés aux contrats apportés. A cette fin, la Société Bénéficiaire, avec le concours de la Société Apporteuse, le cas échéant prendra possession:

(i) des titres, pièces et renseignements justifiant de la propriété par la Société Apporteuse des biens constituant la Branche d'Activité, objet du présent apport;

(ii) des autorisations administratives et autres documents officiels permettant l'exploitation de la Branche d'Activité;

(iii) des documents nécessaires à l'exploitation de la Branche d'Activité, ainsi que des titres de propriété;

(iv) de toute l'information comptable afférente à la Branche d'Activité (inventaires, livres comptables, l'intégralité de la comptabilité générale, auxiliaire et analytique, comptes dissociés, etc...);

(v) de toute l'information opérationnelle afférente à la Branche d'Activité (programme JOB, historique détenu par Alma Services sur tous les types d'URV, etc...).

3.3 Gestion de la Branche d'Activité jusqu'à la Date de Réalisation

La Société Apporteuse s'engage à gérer la Branche d'Activité en industriel avisé et prudent. Sans préjudice de ce qui précède, la Société Apporteuse s'interdit formellement jusqu'à la réalisation définitive de l'apport - si ce n'est l'agrément de la Société Bénéficiaire qui ne devra pas être refusé sans justes motifs - d'accomplir aucun acte de disposition relatifs aux biens cédés ni de signer aucun accord, traité ou engagement quelconque sortant du cadre de la gestion courante de la Branche d'Activité.

3.4 Démarches et formalités

La Société Bénéficiaire accomplira toutes les formalités qui s'avèrent nécessaires à l'effet de réaliser la transmission à son profit des biens et droits compris dans le présent apport, et de rendre cet apport opposable aux tiers.

A compter de la Date de Réalisation, le (s) représentants de la Société Apporteuse devra (ont), à première demande et aux frais de la Société Bénéficiaire, fournir à celles-ci tous concours, signatures et justifications qui pourraient être nécessaires en vue de la réalisation de la transmission des biens compris dans le présent apport, et de l'accomplissement de toutes formalités nécessaires.

3.5 Conditions relatives au personnel transféré

3.5.1 Contrats de travail

La Société Bénéficiaire reprendra les droits et obligations découlant des contrats de travail auxquels la Société Apporteuse est partie concernant le personnel de la Société Apporteuse attaché à la Branche d'Activité

Conformément à l'article L.1224-1 du code du travail, la Société Bénéficiaire se substituera purement et simplement à la Société Apporteuse par le seul fait de la réalisation du présent apport, dans le bénéfice et la charge des stipulations des contrats de travail des salariés transférés.

Les salariés dont le contrat de travail suspendu (notamment pour maladie de longue durée, disponibilité pour création d'entreprise, congé sans solde, congé parental, congé individuel de formation) qui bénéficient d'un droit à réintégration, et qui, à la date de suspension, étaient employés au sein de la Branche d'Activité, bénéficient d'un droit à réintégration chez la Société Bénéficiaire.

Il est précisé entre les parties que les éléments relatifs à toutes sommes dues aux salariés ainsi que tout engagement futur devant être provisionné selon les normes comptables françaises et non encore exigibles à la Date de Réalisation notamment les engagements de congés payés, ainsi que les gratifications, primes, treizième mois ou autres droits acquis ayant nature de salaire et versés au personnel en fin d'année et les charges sociales y afférents, feront l'objet d'une facturation séparée entre la Société Apporteuse et la Société Bénéficiaire, et ce, avant la fin de l'année 2015.

Toute contestation d'un employé en relation directe avec son contrat de travail émise ou existante avant la Date de Réalisation restera de la seule responsabilité de la Société Apporteuse.

3.6 Disponibilités

Les disponibilités dont mention au point 2.2.1 ci-avant seront apportées à la Société Bénéficiaire, dans les termes et conditions conclus entre la Société Apporteuse et la Société Bénéficiaire.

4. Engagements et déclarations des parties.

4.1 Déclarations générales

La Société Apporteuse déclare être propriétaire des biens apportés et propriétaire de la Branche d'Activité pour l'avoir créée.

A la connaissance de la Société Apporteuse, les biens apportés ne sont grevés d'aucune inscription quelconque et en particulier d'aucune inscription de gage, nantissement ou de privilège de vendeur.

4.2 Déclarations et engagements spécifiques au bail commercial apporté

Le bail commercial des locaux sis au ZI-13 rue de l'Uranium, F-67800 Hoenheim a été consenti par la société FH IMMOBILIER, Société Civile Immobilière au capital de 1.000 €, 7 Lotissement les Mûriers, F-67370 Rumsheim, immatriculée au RCS de Strasbourg sous le numéro 423.386.200, au profit d'Alma Services, aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21 Juin 2014 à Hoenheim, pour une durée de neuf années entières et consécutives ayant commencé à courir le 1^{er} Septembre 2014 pour se terminer le 31 Août 2023.

Dans son article libellé "Changement d'état ou de statut juridique du preneur", il est précisé que:

«Le changement d'état du locataire ou de l'occupant, qu'il soit personne physique ou morale, devra être notifié au Bailleur dans le mois de l'évènement».

Par ailleurs, dans son article libellé "Cession / Sous-location", il est prévu:

«Le Preneur ne pourra céder sous quelque forme que ce soit ses droits au présent bail sans le consentement exprès et par écrit du Bailleur, si ce n'est à l'acquéreur de son fonds de commerce et tout en restant garant et répondant solidaire de son cessionnaire, tant pour le paiement des loyers que pour l'entière exécution des clauses, charges et conditions du présent bail. Un original enregistré devra être remis au Bailleur, sans frais, dans le mois de la cession, sous peine de nullité de ladite cession.»

4.3 Déclarations fiscales

4.3.1 Impôts sur les sociétés

L'apport de la Branche d'Activité sera placé sous le régime de droit commun en matière d'impôt sur les sociétés et ne bénéficiera pas du régime de faveur des scissions, prévu par les articles 210 A, 210 B et 210 C du Code Général des Impôts.

En conséquence et malgré l'apport partiel d'actif transfrontalier, aucun agrément préalable fiscal n'est nécessaire à la réalisation dudit apport.

4.3.2 Droit d'enregistrement

L'Apport de la Branche d'Activité portant sur une branche complète et autonome, au sens des articles 817 A du Code Général des Impôts et des articles 301 E et 301 F de l'annexe II du Code Général des Impôts, bénéficie des dispositions de l'article 817 du Code Général des Impôts.

En conséquence, l'opération d'apport donnera lieu au paiement du droit fixe de l'article 816 du Code Général des Impôts, intégralement supporté par la Société Apporteuse.

5. Avantages particuliers conférés aux experts au sens de l'article 294, aux membres du conseil d'administration ainsi qu'aux commissaires aux comptes des Société Apporteuse et Société Bénéficiaire. Aucun examen du Projet d'Apport par des experts indépendants ni rapport d'expert ne sont requis, les actionnaires des Société Apporteuse et Société Bénéficiaire en ayant ainsi décidé, respectivement aux termes d'une résolution d'assemblée générale des actionnaires du 14 août 2015 et d'une déclaration des actionnaires du 24 août 2015.

Aucun avantage ne sera octroyé en relation avec l'apport de Branche d'Activité aux administrateurs et commissaires aux comptes des Société Apporteuse et Société Bénéficiaire, ni à toute autre personne impliquée dans le présent apport de branche d'activité.

6. Conditions suspensives et formalités.

6.1 Conditions suspensives

L'apport partiel d'actif, objet du présent projet et l'augmentation de capital de la Société Bénéficiaire subséquente ne deviendront définitifs que sous les conditions suivantes:

- l'approbation du Projet d'Apport par l'assemblée générale des actionnaires de la Société Bénéficiaire, dans les conditions prévues par la loi luxembourgeoise, avec la décision d'augmenter le capital social et la modification corrélative des statuts, la Société Apporteuse déclarant que cette condition d'approbation du Projet d'Apport par l'assemblée générale des actionnaires est déjà remplie conformément aux dispositions de droit français applicables;

- la modification concomitante des statuts de la Société Bénéficiaire quant aux clauses afférentes au siège social, au droit de préemption affectant toute cession des actions et à la délégation de la gestion journalière dans les termes agréés par la Société Apporteuse.

6.2 Formalités

Le présent Projet d'Apport sera publié conformément aux dispositions légales applicables.

Fait le 16 septembre 2015, en sept (7) originaux, chaque partie reconnaissant avoir reçu l'exemplaire original qui lui revient.

ALMA SERVICES SAS

Signature

LUVEBA S.A.

L-1143 Luxembourg 24

François GALERA / E. GOUBAUX

Managing Director / -

Référence de publication: 2015159546/333.

(150175405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

**CORPUS SIREO International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CORPUS SIREO Investment Management S.à r.l.).**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 111.358.

Im Jahre zweitausendundfünfzehn, am siebzehnten Tag des Monats September.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Marc LOESCH, mit Amtswohnsitz in Bad-Mondorf, Großherzogtum Luxemburg,

IST ERSCHIENEN

CORPUS SIREO Asset Management Commercial GmbH, eine deutsche Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in D-63150 Heusenstamm, Jahnstrasse 64, eingetragen im deutschen Handelsregister beim Amtsgericht Offenbach unter der Nummer HRB 47851 (die „alleinige Gesellschafterin“),

hier vertreten durch Frau Dr. jur. Khadigea Klingele, Juristin, geschäftsansässig in Bad-Mondorf,

kraft einer am September 2015 erteilten privatschriftlichen Vollmacht.

Besagte Vollmacht, welche von der Bevollmächtigten der erschienenen Partei und dem unterzeichnenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden Urkunde zur Registrierung beigelegt.

Die erschienene Partei ist die alleinige Gesellschafterin von "CORPUS SIREO Investment Management S.à r.l.", einer société à responsabilité limitée mit Gesellschaftssitz in 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 111.358, die gemäß einer notariellen Urkunde des Notars Jean-Joseph Wagner, Notar mit Amtssitz in Sassenheim, vom 18. Oktober 2005 gegründet und deren Satzung am 9. Februar 2006 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial") Nummer 292 veröffentlicht wurde (die "Satzung"). Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt am 16. März 2015 gemäß einer notariellen Urkunde aufgenommen durch den Notar Jean-Joseph Wagner, abgeändert und am 13. Mai 2015 im Mémorial Nummer 1244 veröffentlicht.

Die alleinige Gesellschafterin befindet über die folgende Tagesordnung:

Tagesordnung

1. Genehmigung zur Übertragung des gesamten Aktiv- und Passivvermögen des Fondsverwaltungsbetriebs der Gesellschaft an die bestehende Gesellschaft Swiss Life Fund Management (LUX) S.A mit Wirkung zum 1. Oktober 2015.

2. Abänderung des Namens der Gesellschaft und folglich Abänderung des Artikels 1 der Satzung, der mit Wirkung zum 1. Oktober 2015 wie folgt lauten soll:

„Die Gesellschaft ist als «société à responsabilité limitée» (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) auf der Grundlage des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 einschließlich Änderungsgesetzen errichtet.

Sie führt den Namen „CORPUS SIREO International S.à r.l.“.

3. Abänderung des Gesellschaftszwecks um den Verzicht auf die AIFM Lizenz zu reflektieren und demnach jede Referenz auf das AIFM Gesetz zu streichen, folglich Abänderung des Artikel 4 der Satzung, der mit Wirkung zum 1. Oktober 2015 wie folgt lauten soll:

„4. Gegenstand der Gesellschaft ist das nationale und internationale Management von Immobilien unter anderem für Dritte, sowie die Entwicklung, Umsetzung und Vermarktung von immobilienbezogenen Anlage- und Verwertungskonzepten und -modellen, sowie die Beteiligung hieran, insbesondere auch in Form von Beteiligung an Investmentgesellschaften. Die Gesellschaft kann zu diesem Zweck selbst oder mit Hilfe Dritter Grundstücke, grundstücksgleiche Rechte, Gebäude und Räume in fremden Namen und auf fremde Rechnung verwerten, veräußern, erwerben oder vermieten und darüber in sonstiger Weise verfügen.

Insbesondere kann die Gesellschaft Beratungsdienste und/oder Maklerdienste im Zusammenhang mit den vorstehenden Tätigkeiten erbringen und kann insbesondere als Dienstleister für Organismen für gemeinsame Anlagen sowie andere Gesellschaften, die im Immobilienbereich tätig sind, fungieren.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die sie zur Erfüllung oder Entwicklung ihres Gesellschaftszwecks als notwendig oder nützlich erachtet, jedoch im Rahmen der Bestimmungen des Luxemburgischen Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend Handelsgesellschaften in der aktuellen Fassung“.

4. Abänderung des Artikels 17 Absatz (e) und (h) sowie des Artikels 20 der Satzung mit Wirkung zum 1. Oktober 2015.

5. Rückführung, mit sofortiger Wirkung, von eine Million zweihundertfünfzigtausend Euro (EUR 1.250.000) aus der Kapitalrücklage der Gesellschaft an die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft.

6. Annahme des Rücktritts von Herrn Uwe Druckenmüller als Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Oktober 2015.

Die Erschienene ersucht den unterzeichnenden Notar, die folgenden Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

In Anbetracht dessen, dass die alleinige Gesellschafterin Kenntnis hat über:

(i) den Übertragungsplan, welcher von den Geschäftsführern der Gesellschaft, gemäß.. der Artikel 285 bis 308 (ausgenommen Artikel 303) sowie Artikel 308bis-5 des abgeänderten Gesetzes betreffend Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 (das „Gesetz“), erstellt und am 3. August 2015 unterzeichnet und am 11. August 2015 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2031 veröffentlicht wurde (der „Übertragungsplan“), infolgedessen das gesamte Aktiv- und Passivvermögen des Fondsverwaltungsbetriebs der Gesellschaft an die bestehende Gesellschaft Swiss Life Fund Management (LUX) S.A., eine société anonyme mit Gesellschaftssitz in 23, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 171.124 („Swiss Life“), übertragen wird (die „Übertragung“); und

(ii) die Jahresabschlüsse und Geschäftsführungsberichte (sofern eine Verpflichtung bestand, einen Geschäftsführungsbericht zu erstellen) der letzten drei Geschäftsjahre der Gesellschaft und von Swiss Life.

In Anbetracht dessen, dass die alleinige Gesellschafterin bestätigt hat, dass die oben aufgelisteten Dokumente, gemäß.. Artikel 295 des Gesetzes, mindestens einen Monat vor dieser Gesellschafterversammlung, den Gesellschaftern am Sitz der Gesellschaft zur Verfügung lagen.

In Anbetracht dessen, dass die oben genannten Dokumente den Gesellschaftern ab dem Tag der Veröffentlichung des Übertragungsplans zur Verfügung lagen, was durch eine Bestätigung der Geschäftsführer der Gesellschaft bestätigt und der vorliegenden Urkunde beigelegt wurde.

In Anbetracht dessen, merkt die alleinige Gesellschafterin an, dass sie gemäß Artikel 296 des Gesetzes, beschlossen hat, soweit erforderlich, auf ihr Recht auf folgende Berichte zu verzichten:

- den Bericht der Geschäftsführer der Gesellschaft betreffend der rechtlichen und wirtschaftlichen Vorteile des Übertragungsplans (der „Geschäftsführungsbericht“);
- den Bericht eines unabhängigen Wirtschaftsprüfers gemäß Artikel 294 des Gesetzes (réviseur d'entreprises agréé) betreffend den Übertragungsplan (der „Wirtschaftsprüferbericht“ und zusammen mit dem Geschäftsführungsbericht, die „Berichte“); sowie
- den Zwischenabschluss gemäß Artikel 295.

Die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft beschließt, in Absprache mit der alleinigen Gesellschafterin von Swiss Life, das Stichdatum (Closing Date), wie im Übertragungsplan definiert, vom 30. September 2015 auf den 1. Oktober 2015 abzuändern (im Folgenden als „Wirksamkeitsdatum“ bezeichnet).

Angesichts der Zustimmung der Commission de Surveillance du Secteur Financier ("CSSF") zur Übertragung, beschließt die alleinige Gesellschafterin demzufolge nach gebührender Prüfung des Übertragungsplans, die Übertragung

mit Wirkung zum Wirksamkeitsdatum auf Swiss Life für einen zum Wirksamkeitsdatum zu zahlenden Preis in Höhe von fünf Millionen einhunderttausend Euro (EUR 5.100.000) gemäß Artikel 308bis-5 des Gesetzes zu genehmigen.

Der unterzeichnende Notar bescheinigt hiermit das Vorliegen und die Rechtmäßigkeit der der Gesellschaft und Swiss Life obliegenden Rechtshandlungen, sowie das Bestehen und die Rechtmäßigkeit der Übertragung gemäß den Bestimmungen des Gesetzes über Handelsgesellschaften.

Zweiter Beschluss

Im Anschluss an die Übertragung beschließt die alleinige Gesellschafterin den Namen der Gesellschaft und somit Artikel 1 der Satzung zum Wirksamkeitsdatum zu ändern. Artikel 1 lautet demzufolge wie folgt:

„ **Art. 1.** Die Gesellschaft ist als «société à responsabilité limitée» (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) auf der Grundlage des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 einschließlich Änderungsgesetzen errichtet.

Sie führt den Namen „CORPUS SIREO International S.à r.l.“.

Dritter Beschluss

Im Anschluss an die Übertragung beschließt die alleinige Gesellschafterin den Zweck der Gesellschaft und somit Artikel 4 der Satzung zum Wirksamkeitsdatum wie folgt abzuändern:

„ **Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist das nationale und internationale Management von Immobilien unter anderem für Dritte, sowie die Entwicklung, Umsetzung und Vermarktung von immobilienbezogenen Anlage- und Verwertungskonzepten und -modellen, sowie die Beteiligung hieran, insbesondere auch in Form von Beteiligung an Investmentgesellschaften. Die Gesellschaft kann zu diesem Zweck selbst oder mit Hilfe Dritter Grundstücke, grundstücksgleiche Rechte, Gebäude und Räume in fremden Namen und auf fremde Rechnung verwerten, veräußern, erwerben oder vermieten und darüber in sonstiger Weise verfügen.

Insbesondere kann die Gesellschaft Beratungsdienste und/oder Maklerdienste im Zusammenhang mit den vorstehenden Tätigkeiten erbringen und kann insbesondere als Dienstleister für Organismen für gemeinsame Anlagen sowie andere Gesellschaften, die im Immobilienbereich tätig sind, fungieren.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die sie zur Erfüllung oder Entwicklung ihres Gesellschaftszwecks als notwendig oder nützlich erachtet, jedoch im Rahmen der Bestimmungen des Luxemburgischen Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend Handelsgesellschaften in der aktuellen Fassung“.

Vierter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt Artikel 17 Absatz e) und h) sowie Artikel 20 der Satzung zum Wirksamkeitsdatum, wie folgt abzuändern:

„ **Art. 17.** (e) Verträge und Geschäfte zwischen der Gesellschaft einerseits und (i) einem Gesellschafter der CORPUS SIREO Asset Management Commercial GmbH oder einem Unternehmen, an dem ein Gesellschafter der CORPUS SIREO Asset Management Commercial GmbH oder ein mit ihm verbundenes Unternehmen mehr als 50% des Kapitals oder der Stimmrechte hält (ein „Beteiligungsunternehmen“), (ii) einem Geschäftsführer oder sonstigen Organmitglied eines Gesellschafters, eines Unternehmens, welches im Verhältnis zu einem Gesellschafter, der Gesellschaft oder einem mit der Gesellschaft verbundenen Unternehmen ein Beteiligungsunternehmen darstellt, sowie (iii) Personen und Unternehmen, die einem Gesellschafter oder Geschäftsführer sonst nahe stehen (im Falle eines Geschäftsführers z.B. aufgrund Verwandtschaftsbeziehungen oder als Ehepartner) andererseits;

Art. 17. (h) Bestellung von Prokuristen und/oder täglichen Geschäftsführern und Erteilung von Unterschriftbefugnissen für bestimmte Arten von Geschäften;

Art. 20. Für alle in dieser Satzung nicht geregelten Angelegenheiten gelten die Regelungen des Gesetzes von 1915.“

Fünfter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, mit sofortiger Wirkung, auf Grund einer Zwischenbilanz vom 31. August 2015, einen Betrag von eine Million zweihundertfünfzigtausend Euro (EUR 1.250.000) aus der freien Kapitalrücklage der Gesellschaft an die alleinige Gesellschafterin zurückzuführen.

Sechster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, den Rücktritt von Herrn Uwe Druckenmüller als Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum Wirksamkeitsdatum anzunehmen.

Bestätigung

Der unterzeichnende Notar bestätigt hiermit das Vorliegen und die Rechtmäßigkeit der der Gesellschaft obliegenden Rechtshandlungen, sowie das Bestehen und die Rechtmäßigkeit des Übertragungsplans gemäß den Bestimmungen des Gesetzes über Handelsgesellschaften.

128714

Kosten

Die der Gesellschaft aufgrund oder im Zusammenhang mit dieser Urkunde entstandenen Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen werden auf dreitausend achthundert Euro (EUR 3.800.-) geschätzt.

Worüber diese notarielle Urkunde in Bad-Mondorf zum eingangs erwähnten Datum aufgenommen wurde.

Nachdem das Dokument der Bevollmächtigten der erschienenen Partei, die dem Notar mit Name, Vorname und Wohnsitz bekannt ist, verlesen wurde, hat die Bevollmächtigte der erschienenen Partei die Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: K. Klingele, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 18 septembre 2015. GAC/2015/7982. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 25 septembre 2015.

Référence de publication: 2015157855/152.

(150174597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Axa World Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 63.116.

It is hereby brought to the shareholders of the Company's (the "Shareholders") attention that, due to the fact that the extraordinary general meeting of Shareholders (the "Meeting") held on September 23rd, 2015 at 2.30 p.m. (Luxembourg time) at 49, Avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, has been adjourned as the quorum required to deliberate has not been reached.

Shareholders are therefore invited to attend the:

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at 49, Avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg on *November 9th, 2015* at 2.30 p.m. (Luxembourg time).

For purpose of considering the following

Agenda:

1. Approving the following amendments and updates to the articles of incorporation of the Company (the "Articles")
 - a) Amendment to Article 6 in accordance with the requirements of the law of 28 July 2014 regarding immobilisation of bearer shares and units so as to provide that (i) shareholders having subscribed to bearer shares shall, upon written request, receive bearer share certificates evidencing their shareholding, (ii) a register of bearer shares will be kept by a depositary appointed by the board of directors for such purposes and (iii) any transfer of bearer shares shall become effective towards the Company and third parties through the record of the transfer in the register of bearer shares;
 - b) Amendment to Article 8 in order to update the "United States Person" definition;
 - c) Amendment to Article 14 in order to reflect the obligation for the Board to choose a chairman among its members in accordance with the amended law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "Law of 1915");
 - d) Amendment to eighth paragraph of Article 16 in order to provide that the transferable securities and money market instruments in which the Company may invest up to 100% of the net assets attributable to each sub-fund may also be issued or guaranteed by a member state of the Group of Twenty (the "G20") or Singapore or Hong Kong or by any other non-member state of the European Union as accepted by the Regulatory Authority and disclosed in the sales documents for the shares of the Company;
 - e) Amendment to the last paragraph of Article 16 so as to delete the provision that the UCITS in which the Company may invest and which is linked to the Company by common management or control or by a substantial direct or indirect holding or managed by the investment manager of the Company must be one that specializes in accordance with its constitutional documents in investment in a specific geographical area or economic sector;
 - f) Amendment to eighth paragraph of Article 21 so as to provide that the redemption price shall be paid within the timeframe set forth by the Board from time to time in the prospectus instead of 3 business days after the relevant valuation date or on the date of the share certificates (if issued) have been received by the Company;
 - g) Deletion of the last paragraph of Article 26 as the Company is no longer required, in accordance with the law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment (the "Law of 2010"), to send to registered shareholders or publish a printed copy of the annual accounts, including the balance sheet and profit and loss account and the Board's report to shareholders together with the convening notice, provided that the convening notice indicates the place and the practical arrangements for providing these documents and specifies that each shareholder may request that they are sent to him.

2. As a consequence of item 1) above, approving the coordinated Articles
3. Miscellaneous

The draft revised Articles are available for inspection at the registered office of the Company.

This extraordinary general meeting can validly deliberate on the items of the agenda whatever the proportion of the capital present or represented may be and each resolution of the Agenda must be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes validly cast at the meeting.

The majority at this extraordinary general meeting will be determined according to the shares issued by the Company and outstanding at midnight (Luxembourg time) on the fifth day prior to the general meeting (the "Record Date"). The rights of a shareholder to attend and vote at the extraordinary general meeting are determined in accordance with the shares held by such shareholder at the Record Date.

Each entire share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting by proxy.

If you do not expect to attend the meeting in person, please sign and date a proxy form which may be obtained from the Company and return it as soon as possible by fax to the following number: (+ 352) 464 010 413 and subsequently by airmail to the registered office of the Company at the following address:

State Street Bank Luxembourg
49 Avenue JF Kennedy
L-1855 Luxembourg
To the attention of Mrs Marie-Hélène Iagnemma

In order to be valid for this meeting, proxies should arrive at the registered office of the Company by the close of business on November 5th, 2015.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2015159846/755/65.

San Faustin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 158.593.

Notice is hereby given to the shareholders of San Faustin S.A ("the Company") that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders is to be held at the registered office of the Company at the 3rd floor of 3B Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, on *November 4th, 2015*, at 9:00 a.m., and an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders of the Company is to be held immediately after the adjournment of the Annual General Meeting of Shareholders of the Company (the "Meetings"), to consider the following agendas:

AGENDA FOR THE ANNUAL GENERAL MEETING OF SHAREHOLDERS ("AGM"):

1. Approval of the Company's Consolidated Financial Statements as of June 30th, 2015 and the Board of Directors' Consolidated Management Report and acknowledgement of the Audit Report on the San Faustin S.A.'s Consolidated Financial Statements.
2. Approval of the Company's Annual Accounts as of June 30th, 2015 and the Board of Directors' Management Report and acknowledgement of the Audit Report on the San Faustin S.A.'s Annual Accounts.
3. Allocation of results and approval of dividend payment.
4. Fees for the members of the Board of Directors and discharge for the exercise of their mandate throughout the fiscal year ended June 30th, 2015.
5. Election of the members of the Board of Directors prior determination of its number and term of their office.
6. Appointment of the independent auditor for the fiscal year ending June 30th, 2016.
7. Authorization to the Board of Directors of San Faustin S.A. to purchase shares of the Company's own capital.

Agenda for the Extraordinary General Meeting of Shareholders ("EGM"):

1. Cancellation of 42,944 shares of Preferred stock held by the Company.
2. Reduction of the Company's capital and subsequent amendment to Articles 5.1. and 5.6.1 of the Company's Articles of Association.

The Annual Report (that contains, among others, the San Faustin's Consolidated Financial Statements and Annual Accounts as at June 30th, 2015 corresponding to items 1 and 2 of the Agenda), the Board of Director Management Report and each of the Meeting brochures (that contains the proposals of the Board of Directors for the resolutions to be adopted by the Meetings and the instructions to participate in such Meetings) are available for the inspection of the shareholders at the registered office of the Company. Shareholders may request an electronic copy of such documents to be sent by electronic mail to the shareholder's e-mailbox informed to the Company.

Holders of Ordinary, Reconvertible Ordinary and Preferred shares may attend the Meetings. Pursuant to the provisions of the Articles of Association of the Company, (i) only the holders of Ordinary and Reconvertible Ordinary shares shall have vote to consider the agenda of the AGM; and (ii) all holders of Ordinary, Reconvertible Ordinary and Preferred shares shall have vote to consider the agenda of the EGM.

Any holder of one or more shares as of October 30th, 2015 (shareholders meetings record date, the "Record Date") is entitled to attend the Meetings. She/He may attend the Meetings: (a) personally, in such case, he has to request an admission ticket (hereinafter referred to as the "Admission Ticket") on or before October 30th, 2015. The shareholder can participate personally or through an attorney-in-fact, appointed on the same admission ticket (the Admission Ticket must be presented and delivered at the Meetings); or (b) may cast their vote by mail by means of a written voting form provided by the Company (hereinafter referred to as the "Voting Form").

Admission Ticket Request forms and Voting Forms can be requested by any shareholder to "assistance@sanfaustin.lu".

Holders of shares acting through banks, fiduciary companies or issuers of depositary receipts must coordinate with their banks, fiduciary companies or issuers of depositary receipts the voting instructions for their shares or the Admission Ticket request corresponding to their Company's shares indirectly held through said banks, fiduciary companies or issuers of depositary receipts.

PLEASE NOTE THAT SEPARATE ADMISSION TICKETS AND/OR VOTING FORMS SHALL BE REQUIRED TO PARTICIPATE EITHER IN THE AGM AND/OR IN THE EGM.

No transfer of shares will be entered in the Share Register from October 28th, 2015, as provided in art 9.5 of the Articles of Association, in order to avoid the possibility of the attendance to the Meetings by someone that has sold his/her shares after the Record Date. Any transfer of shares requested to be entered in the Share Register in the week prior to the Meetings date will be recorded on the first business day after the Meeting, i.e. on November 5th, 2015.

Luxembourg, October 1st, 2015.

Fernando R. Mantilla

Secretary of the Board of Directors

Référence de publication: 2015157718/59.

Spotify Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 123.052.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015136849/10.

(150148745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Tishman Speyer SW S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 199.168.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fifth of August.

Before Us Maître Jacques Kessler, notary, residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Tishman Speyer SW Holdings S.à r.l. (fka. Tishman Speyer ODS S.à r.l.), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 195353,

here represented by Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, professionally residing in 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal.

The said proxy signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Tishman Speyer SW S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out (a) all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition and the holding of real estate properties (the Real Estate Properties) and the taking of participating interests in (i) enterprises (in whatever form) which may, pursuant to their constitutional documents, acquire and hold only real estate properties and other assets necessary for the management of such real estate properties (the Real Estate Companies) and (ii) real estate holding companies which are hereby defined as entities the purpose of which, according to their constitutional documents, is to indirectly acquire and hold real estate properties and other assets necessary for the management of such real estate properties through acquiring and holding interests in other entities the purpose of which is restricted in the same manner as described in (i) and (ii) above (the Real Estate Holding Companies), as well as (b) the administration, the management, the control, the development and the disposal of such Real Estate Properties and participating interests in Real Estate Companies and Real Estate Holding Companies.

In connection with the purposes stated above, the Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions which are directly or indirectly connected with its purposes stated above or which promote their development or extension.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at eleven thousand British Pounds (GBP 11.000,00) represented by eleven thousand (11.000) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 10. The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least two (2) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

The Company may be managed by a sole manager (the Sole Manager) who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Managers.

Art. 11. In dealing with third parties, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of the Sole Manager.

In case the Company is managed by a Board of Managers, the Company shall be bound towards third parties by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager (s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2016.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash by Tishman Speyer SW Holdings S.à r.l., prenamed.

The amount of eleven thousand British Pounds (GBP 11.000,-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at 1,500.- euro.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Managers:

- Ms. Joséphine Andonissamy, born on February 27, 1973 in Pondicherry, India, with professional address at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Mr. Pascal Brayeur, born on December 10, 1979 in Liège, Belgium, with professional address at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Ms. Svetlana Krasteva, born on May 25, 1973 in Burgas, Bulgaria, with professional address at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Julien Peters, born on August 20, 1984 in Liège, Belgium, with professional address at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Joao Antonio Carocha Rolo, born on May 26, 1975 in Cascais, Portugal, with professional address at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Category B Managers:

- Mr. Florian Reiff, born on October 27, 1970 in Stuttgart, Germany, with professional address at Taunustor 2 (Japan Center), Frankfurt am Main, D-60311, Germany;

- Mr. Philippe Joland, born on October 7, 1969 in Neuilly-sur-Seine, France, with professional address at 49-51, Avenue George V, 75008, Paris, France; and

- Mr. Michael B. Benner, General Counsel, born on May 11, 1955 in Maryland, United-States of America, with professional address at 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, United-States of America.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le cinq août.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Tishman Speyer SW Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195353,

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, salariée, demeurant professionnellement au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Tishman Speyer SW S.à r.l., qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser (a) toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la détention de biens immobiliers (les Biens Immobiliers) et à la prise de participations dans (i) des entreprises (sous quelque forme que ce soit) qui peuvent, conformément à leurs documents constitutifs, acquérir et détenir exclusivement des biens immobiliers et d'autres actifs nécessaires à la gestion de tels biens immobiliers (les Sociétés Immobilières) et (ii) des sociétés de détention de portefeuille immobilier qui sont définies ici comme des entités dont l'objet social, conformément à leurs documents constitutifs, est l'acquisition et la détention indirecte des biens immobiliers et autres actifs nécessaires à la gestion de tels biens immobiliers, par le biais de l'acquisition et la prise de participations dans d'autres entités dont l'objet social est limité de la même façon comme décrit aux points (i) et (ii) ci-dessus (les Sociétés de Détention de Portefeuille Immobilier), ainsi que (b) l'administration, la gestion, le contrôle, le développement et la cession des Biens Immobiliers et des participations dans les Sociétés Immobilières et les Sociétés de Détention de Portefeuille Immobilier.

Dans le cadre des objets indiqués ci-dessus, la Société peut apporter tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social indiqué ci-dessus ou qui favorisent son développement ou son extension.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à onze mille Livres Sterling (GBP 11.000,00) représenté par onze mille (11.000) parts sociales d'une valeur nominale de 1 Livre Sterling (GBP 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité

de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 10. La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins deux (2) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B". Le (s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

La Société peut être administrée par un gérant unique (ci-après le "Gérant Unique"), qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil de Gérance.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature du Gérant Unique.

Dans le cas où la Société est gérée par un Conseil de Gérance la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérants ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire par Tishman Speyer SW Holdings S.à r.l., prénommée.

Le montant de onze mille Livres Sterling (GBP 11.000,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.500,- euros.

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A:

- Mme Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichéry, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Julien Peters, né le 20 août 1984, à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mme Svetlana Krasteva, né le 25 mai 1973 à Burgas, Bulgarie, ayant son adresse professionnelle au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Joao Antonio Carocha Rolo, né le 26 mai 1975 à Cascais, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de Catégorie B:

- M. Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au Taunustor 2 (Japan Center), Francfort-sur-le-Main, D-60311, Allemagne;

- M. Philippe Joland, né le 7 octobre 1969 à Neuilly-sur-Seine, France, ayant son adresse professionnelle au 49-51, Avenue George V, 75008, Paris, France; et

- M. Michael B. Benner, né le 11 mai 1955 dans le Maryland, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique.

2. L'adresse du siège social est fixée au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 août 2015. Relation: EAC/2015/18540. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015136866/368.

(150148017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

RM2 International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 132.740.

In the year two thousand fourteen, on the 4th of August,

Before the undersigned Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch Sur Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "RM2 INTERNATIONAL S.A.", a société anonyme having its registered office at L-1325 Luxembourg, 05, rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg), incorporated on October 23rd, 2007 before the undersigned notary, deed published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2644 of November 19th, 2007, modified for the last time on March 12th, 2015 before the undersigned notary, deed published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1198 of May 8th, 2015 (hereafter the "Company").

The General Meeting was presided by Mr Charles Duro, attorney at law, with professional address at 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman appointed as secretary Mrs Karine Mastinu, attorney at law, with professional address at 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The General Meeting elected as scrutineer Mrs Valeria Ercolini, lawyer, with professional address at 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman requested the notary to act that:

I. The agenda of the General Meeting was the following:

Agenda

1. Increase in the portion of the authorized share capital of the Company which is allocated to the ESOP program by an amount of USD 100,000.00 so as to raise it from its current amount of USD 314,561.61 to USD 414,561.61;

2. Presentation of the special report of the board of directors of the Company as foreseen by article 32-3 (5) of the Luxembourg law on commercial companies in relation to point 1 of the present agenda;

3. Amendment of article 5 of the by-laws of the Company so as to reflect the decisions taken;

4. Miscellaneous.

II. The shareholders of the Company have been duly and validly convened by convening notices published:

- in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations on July 3rd, 2015 and July 20th, 2015,
- in the Luxemburger Wort and in the Lëtzebuerger Journal on July 3rd, 2015 and July 20th, 2015
- by letters sent on July 14th, 2015,
- on the website of the Company.

III. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

IV. It appears from the attendance list established and certified by the members of the bureau that 114,571,297 shares of the 323,030,156 shares issued are present or represented at this meeting which is consequently duly constituted and may deliberate and decide upon the items on its agenda.

V. A first Meeting with the same agenda, held on June 30th, 2015 could not validly deliberate on the items of the prenamed agenda due to a lack of the required quorum.

In compliance with Article 67-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, the present Meeting may therefore validly decide on all the items of the agenda whatever the proportion of the represented capital may be.

WHEREAS the General Meeting acknowledges that on November 19th, 2013 the shareholders' meeting authorized the Board of Directors to increase the issued share capital within the limits of the authorized share capital for the purposes of the Company's employees share option program (hereafter "ESOP") for a period ending on November 19th 2018 with the right for the Board of Directors to limit or cancel the preferential subscription rights of the existing shareholders by an amount of USD 314,561.61.

WHEREAS the General Meeting further acknowledges the report of the Board of Directors issued on June 12th, 2015 (as amended on July 7th, 2015) related to the increase of the ESOP allocation of the authorized share capital of the Company by an amount of 100,000 USD so as to raise it from its current amount of USD 314,561.61 to the amount of USD 414,561.61 for the purposes of the Company's ESOP program. A copy of the report, signed "ne varietur" by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary will remain annexed to the present deed.

The General Meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolved to increase the ESOP allocation of the authorized share capital of the Company by an amount of 100,000 USD so as to raise it from its current amount of USD 314,561.61 to USD 414,561.61 for purposes of the Company's ESOP program.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the General Meeting decided to amend article 5 of the by-laws of the Company which will now be read as follows:

“ 5. Issued and authorised share capital.

5.1 Issued share capital

The issued share capital of the Company is set at USD 3,230,301.56- divided into 323,030,156 ordinary shares with a nominal value of USD 0.01 each and entirely paid in.

5.2 Authorised share capital

The authorised share capital of the Company is set at USD 6,842,734.56- divided into 684,273,456 ordinary shares with a nominal value of USD 0.01 each.

5.3 Alterations of share capital

5.3.1 All shares in the share capital of the Company (each a Share) shall be issued by the Company as fully paid-up with the rights and obligations set out in these Articles.

5.3.2 Notwithstanding any other provision of this Article 5.3, no Shares may be issued by the Company if such issue would result in the issued share capital of the Company exceeding the authorised share capital of the Company as set out in Article 5.2.

5.3.3 Within the limits of the authorized capital set out in Article 5.2, the Board is authorized and empowered to realize any increase of the share capital, with or without share premium, within the limits of the authorized capital in one or more tranches, by the issue of new Shares, grant of options exercisable into Shares, rights to subscribe for or convert any instruments into Shares, against payment in cash or in kind, by contribution of claims, by capitalization of reserves (including in favour of new shareholders) or in any other manner determined by the Board.

5.3.4 The Board is also authorized to determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new Shares. If the consideration payable to the Company

for newly issued Shares exceeds the nominal value of those Shares, the excess is to be treated as share premium in respect of the Shares in the books of the Company.

5.3.5 The Board is especially authorized to issue such new Shares (or grant of options exercisable into Shares, rights to subscribe for or convert any instruments into Shares) by cancelling or limiting the existing shareholders' preferential right to subscribe for the new Shares (or options exercisable into new Shares, or instruments convertible into new Shares) in relation to the employee share option scheme up to the amount of USD 414,561.61.

5.3.6 The Board or an appointed committee thereof is also especially authorized to issue new Shares up to the maximum amount of the authorized capital by cancelling or limiting the existing shareholders' preferential right to subscribe for the new Shares in respect of the issue of Shares to be made in relation to admission of the Company's shares to trading on the AIM Market of the London Stock Exchange (AIM). For the avoidance of doubt, none of the limits mentioned in the above paragraphs (except for the maximum amount of the authorised capital) shall apply in this case.

5.3.7 Such authorizations will expire on the fifth anniversary of the publication of the present deed in the Luxembourg official gazette (Mémorial C) and can be renewed in accordance with the applicable legal provisions.

5.3.8 The Board is authorized to do all things necessary to amend Article 5 of the present Articles in order to record the change of the issued share capital and authorized share capital following any increase pursuant to the present article. The Board is empowered to take or authorize the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the 1915 Law. Furthermore, the Board may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares or to do all things necessary to amend article 5 of the present Articles in order to record the change of share capital following any increase pursuant to the present article.

5.4 Power to issue different classes of Shares and attach rights

Subject to the provisions of the 1915 Law, the Shareholders may resolve in general meeting to create new classes of Shares and determine the features, rights and restrictions of such classes of Shares.

5.5 Redeemable shares

5.5.1 Subject to the provisions of the 1915 Law (and article 49-8 in particular), Shares may be issued on terms that they are to be redeemed at the option of the Company, provided that the Shareholders have in general meeting approved the terms, conditions and manner of redemption of any such Shares. In this case, the Articles shall specify that such Shares are redeemable shares in accordance with the provisions of the 1915 Law.

5.5.2 Subject to the provisions of the 1915 Law, the Company may be authorised by the Shareholders in general meeting to acquire its own Shares by simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the capital represented by Shareholders attending the meeting.

5.6 Variation of rights

5.6.1 The rights attached to a class of Shares may be varied with the approval of Shareholders in general meeting in accordance with the provisions of the 1915 Law and Article 22.5 of these Articles.

5.6.2 The rights attached to a class of Shares are not, unless otherwise expressly provided for in the rights attaching to those Shares, deemed to be varied by the issue of further Shares of the same class or by the redemption by the Company of its own Shares.

5.7 Share premium

All share premium, if any, paid to the Company shall be at all times freely distributable by the Company provided that the applicable legal conditions are met (in particular, but not limited to the share premium constituting distributable amounts in accordance with law). Where a share premium is provided for, the amount thereof must be paid up in full.”

Since no other items are on the agenda, the meeting is closed.

Whereof the present deed was drawn.

The undersigned notary who understands and speaks English notes that upon request of the appearing persons the present deed is made in English followed by a French translation and in case of divergence between the English and the French, the English will prevail.

Done in Luxembourg at the date indicated at the beginning of the deed.

The deed having been read to the comparing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the appearing persons have signed together with the notary the present deed.

French version

L'an deux mille quinze, le quatre août.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire, de résidence à Esch Sur Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «RM2 INTERNATIONAL S.A.», une société anonyme ayant son siège social situé à L-1325 Luxembourg, 05, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg), constituée le 23 octobre 2007 par devant le soussigné notaire, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro

2644 du 19 novembre 2007, acte modifié la dernière fois le 12 mars 2015 par devant le soussigné notaire, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1198 du 8 mai 2015 (ci-après «la Société»).

L'Assemblée Générale a été ouverte sous la présidence de Maître Charles Duro, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président a désigné comme secrétaire Maître Karine Mastinu, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale a choisi comme scrutateur Madame Valeria Ercolini, juriste, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président a exposé et prié le notaire d'acter que:

I. La présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmentation de la portion du capital social autorisé de la Société relative au programme ESOP à concurrence d'un montant de USD 100.000 pour l'augmenter de son montant actuel de USD 314.561,61 au montant de USD 414.561,61;

2. Présentation du rapport spécial du conseil d'administration de la Société tel que prévu à l'article 32-3 (5) de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales en relation avec le point 1 du présent ordre du jour;

3. Modification de l'article 5 de statuts de la Société afin de refléter les décisions prises;

4. Divers.

II. Les actionnaires ont été dûment et valablement convoqués par des avis de convocation publiés au:

- Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 3 juillet 2015 et du 20 juillet 2015,

- Luxemburger Wort et Lëtzebuurger Journal du 3 juillet 2015 et du 20 juillet 2015,

- par lettres envoyées le 14 juillet 2015,

- sur le site internet de la Société.

III. Les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste ainsi que les procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

IV. Il apparaît de la liste de présence établie et certifiée par les membres du bureau que 114,571,297 actions sur 323.030.156 actions émises sont présentes ou représentées à l'assemblée, de sorte que celle-ci est dûment constituée et peut délibérer et décider sur tous les points de l'ordre du jour.

V. Une première Assemblée ayant le même ordre du jour, tenue en date du 30 juin 2015, n'a pu délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour, pour défaut de quorum de présence.

En conformité avec l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la présente Assemblée peut donc délibérer valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

CONSIDERANT QUE, l'Assemblée Générale prend acte que le 19 novembre 2013 l'assemblée générale des actionnaires a autorisé le Conseil d'Administration d'augmenter le capital social souscrit dans la limite du capital social autorisé pour les besoins du plan d'intéressement des employés (ci-après «ESOP») de la Société pour une période prenant fin le 19 novembre 2018 avec le droit pour le Conseil d'Administration de limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants et pour un montant de USD 314.561,61.

CONSIDERANT QUE, l'Assemblée Générale prend acte du rapport du Conseil d'Administration émis en date du 12 Juin 2015 (tel que modifié le 7 juillet 2015) concernant l'augmentation de la portion du capital social autorisé de la Société relative au programme ESOP à concurrence d'un montant de USD 100.000 pour l'augmenter de son montant actuel de USD 314.561,61 au montant de USD 414.561,61 pour les besoins du programme ESOP de la Société. Une copie de ce rapport, signée «ne varietur» par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

L'Assemblée Générale a demandé au notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'augmenter la portion du capital social autorisé de la Société relative au programme ESOP à concurrence d'un montant de USD 100.000 pour l'augmenter de son montant actuel de USD 314.561,61 au montant de USD 414.561,61 pour les besoins du programme ESOP de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée Générale a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui dorénavant aura la teneur suivante:

« 5. Capital social émis et Capital autorisé.

5.1 Capital social émis

Le capital social émis de la Société est fixé à USD 3.230.301,56 divisé en 323.030.156 actions ordinaires ayant une valeur nominale de USD 0,01 chacune, entièrement libérées.

5.2 Capital Social Autorisé

La Société dispose d'un capital social autorisé de USD 6.842.734,56 divisé en 684.273.456 actions ordinaires ayant une valeur nominale de USD 0,01 chacune.

5.3 Modifications du capital social

5.3.1. Toutes les actions de la Société (individuellement une Action) seront émises par la Société entièrement libérées avec les droits et obligations figurant aux présents Statuts.

5.3.2. Nonobstant toute autre disposition du présent article 5.3. aucune Action ne peut être émise par la Société qui aurait pour effet que le capital social émis de la Société dépasse le montant du capital autorisé de la Société tel qu'il est défini à l'article 5.2.

5.3.3 Dans les limites du capital social autorisé défini à l'article 5.2, le Conseil est autorisé à et reçoit le pouvoir de réaliser toute augmentation du capital social, avec ou sans prime d'émission, dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs tranches, par l'émission de nouvelles Actions, l'attribution d'options exerçables en Actions, de droits de souscrire ou de convertir tous instruments en Actions, par apport en numéraire ou en nature, par apport de créances, par incorporation de réserves (y compris en faveur de nouveaux actionnaires) ou de toute autre manière déterminée par le Conseil.

5.3.4. Le Conseil est également autorisé à déterminer la date et le lieu de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les termes et conditions de la souscription et du paiement des nouvelles Actions. Si l'apport devant être fait à la Société pour les Actions nouvellement émises excède la valeur nominale de ces Actions, ce surplus devra être traité dans les livres de la Société comme une prime d'émission relative à ces Actions.

5.3.5. Le Conseil est spécialement autorisé à émettre ces nouvelles Actions (ou à attribuer des options exerçables en Actions, des droits de souscrire ou de convertir tous instruments en Actions) en limitant ou supprimant le droit préférentiel des actionnaires existants de souscrire à ces nouvelles Actions (ou des options exerçables en Actions ou des droits de souscrire ou de convertir des instruments en actions) en relation avec le plan d'intéressement des employés pour un montant maximum de USD 414.561,61.

5.3.6. Le Conseil est également spécialement autorisé à émettre de Nouvelles Actions jusqu'au montant maximum du capital social autorisé en annulant ou limitant le droit préférentiel des actionnaires existants de souscrire aux Nouvelles Actions en relation avec les actions émises dans le cadre de l'admission des actions de la Société sur le marché AIM de la Bourse de Londres (AIM). Pour éviter tout malentendu, aucune des limites mentionnées aux paragraphes précédents ne s'applique dans ce cas-ci (sauf en ce qui concerne le montant maximum du capital autorisé).

5.3.7. Cette autorisation expirera au cinquième anniversaire de la publication du présent acte dans le journal officiel du Luxembourg (le Mémorial C) et pourra être renouvelée en conformité avec les dispositions légales applicables.

5.3.8. Le Conseil est autorisé à faire tout ce qu'il sera nécessaire pour modifier l'article 5 des présents Statuts afin de constater la modification du capital social émis et du capital social autorisé à la suite d'une augmentation réalisée sur base du présent article. Le Conseil est autorisé à faire ou à autoriser tous les actes requis pour l'exécution et la publication d'une telle modification en accord avec la Loi de 1915. Par ailleurs, le Conseil peut déléguer à n'importe quel administrateur ou dirigeant de la Société ou à tout autre personne, le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir paiement pour les actions ou de faire tout ce qu'il sera nécessaire pour modifier l'article 5 des présents Statuts afin de constater la modification du capital social à la suite d'une augmentation réalisée sur base du présent article.

5.4 Pouvoir d'émettre différentes classes d'actions et droits y attachés

Sous réserve des dispositions de la Loi de 1915, les Actionnaires peuvent décider en assemblée générale de créer de nouvelles classes d'Actions et déterminer les caractéristiques, droits et restrictions de ces nouvelles classes d'Actions.

5.5 Actions rachetables

5.5.1 Sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 (et de l'article 49-8 en particulier), les Actions peuvent être émises en précisant les termes auxquels elles sont rachetables à l'option de la Société, à condition que les Actionnaires en assemblée générale aient approuvé les termes et les conditions et la manière du rachat de ces Actions. Dans ce cas, les Statuts doivent préciser que ces actions sont rachetables conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

5.5.2 Sous réserve des dispositions de la Loi de 1915, la Société peut être autorisée par les actionnaires en assemblée générale à acquérir ses propres Actions à la majorité simple des votes, indépendamment de la proportion du capital représenté par les Actionnaires participant à l'assemblée.

5.6 Variation des droits

5.6.1 Les droits attachés à une classe d'Actions peuvent être modifiés par les Actionnaires en assemblée générale conformément aux dispositions de la Loi de 1915 et de l'article 22.5 de ces Statuts.

5.6.2 Les droits attachés à une classe d'Actions ne sont pas, à moins qu'il n'en soit prévu autrement par les droits attachés à ces Actions, considérés comme modifiés par l'émission ultérieure d'Actions de la même classe ou par le rachat de ses propres Actions par la Société.

5.7 Prime d'émission

Toute prime d'émission, le cas échéant, payée à la Société doit être à tout moment librement distribuable par la Société, à condition que les conditions légales applicables soient remplies (en particulier, mais pas seulement, celles limitées à la

prime d'émission constituant un montant distribuable conformément à la loi). Lorsqu'une prime d'émission est prévue, le montant de celle-ci doit être intégralement versé.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: DURO, MASTINU, ERCOLINI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05/08/2015. Relation: EAC/2015/18331. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 10/08/2015.

Référence de publication: 2015136792/269.

(150148130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

World Rent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 78.310.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 10 août 2015 a pris acte de la démission de Monsieur Emilio Raja de son mandat d'administrateur suite à son décès.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015136941/11.

(150148478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.752.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 136.477.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2015.

Référence de publication: 2015136991/10.

(150149112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

SOF LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 120.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.706.

—
In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

SOF Annex Nominees Limited, a limited company, existing under the laws of England, having its registered office at 8, Hanover Street, W1S 1YF London, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies of England and Wales under number 08926535,

here represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of SOF LuxCo S.à r.l. (hereinafter the “Sole Shareholder”), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, avenue J. F. Kennedy, L - 1855, Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 158.706 incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 5 January 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 870 on 2 May 2011 (hereinafter the “Company”). The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, dated 3 July 2015 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the entire share capital deliberates on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of fifteen thousand euros (EUR 15,000) in order to reduce it from its present amount of one hundred thirty-five thousand euros (EUR 135,000) represented by:

- Fifteen thousand (15,000) class A ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class A Shares”);
- Fifteen thousand (15,000) class B ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class B Shares”);
- Fifteen thousand (15,000) class C ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class C Shares”);
- Fifteen thousand (15,000) class D ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class D Shares”);
- Fifteen thousand (15,000) class E ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class E Shares”);
- Fifteen thousand (15,000) class F ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class F Shares”);
- Fifteen thousand (15,000) class G ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class G Shares”);
- Fifteen thousand (15,000) class H ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class H Shares”);
- Fifteen thousand (15,000) class I ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class I Shares”);

to one hundred twenty thousand euros (EUR 120,000) by cancellation of all fifteen thousand (15,000) Class I Shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

2. Amendment of article 6 of the Company's articles of association.

3. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the Sole Shareholder takes, and requires the notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder, having reviewed the interim financial statements of the Company, resolves (i) to reduce the share capital of the Company by an amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000) in order to reduce it from its present amount of one hundred thirty-five thousand euros (EUR 135,000) represented by:

- Fifteen thousand (15,000) class A ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class A Ordinary Shares”);
- Fifteen thousand (15,000) class B ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class B Ordinary Shares”);
- Fifteen thousand (15,000) class C ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class C Ordinary Shares”);
- Fifteen thousand (15,000) class D ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class D Ordinary Shares”);
- Fifteen thousand (15,000) class E ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class E Ordinary Shares”);
- Fifteen thousand (15,000) class F ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class F Ordinary Shares”);
- Fifteen thousand (15,000) class G ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class G Ordinary Shares”);
- Fifteen thousand (15,000) class H ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class H Ordinary Shares”);
- Fifteen thousand (15,000) class I ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class I Ordinary Shares”);

to one hundred twenty thousand euros (EUR 120,000) by cancellation of all fifteen thousand (15,000) Class I Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each and (ii) to approve the redemption price set by the board of managers of the Company at fourteen million seven hundred thousand euros (EUR 14,700,000) and to be paid to the Sole Shareholder.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting of shareholders resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. Share Capital.** The Company's share capital is set at one hundred twenty thousand euros (EUR 120,000) represented by one hundred twenty thousand (120,000) shares consisting of the following eight (8) classes of shares:

- fifteen thousand (15,000) class A ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class A Ordinary Shares");
- fifteen thousand (15,000) class B ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class B Ordinary Shares");
- fifteen thousand (15,000) class C ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class C Ordinary Shares");
- fifteen thousand (15,000) class D ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class D Ordinary Shares");
- fifteen thousand (15,000) class E ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class E Ordinary Shares");
- fifteen thousand (15,000) class F ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class F Ordinary Shares");
- fifteen thousand (15,000) class G ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class G Ordinary Shares"); and
- fifteen thousand (15,000) class H ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class H Ordinary Shares");

Each share is entitled to one vote at every ordinary and extraordinary general meeting of shareholders of the Company. Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares, Class D Ordinary Shares, Class E Ordinary Shares, Class F Ordinary Shares, Class G Ordinary Shares and Class H Ordinary Shares shall each be referred to as a "Class of Shares" and shall be collectively referred to as the "Shares".

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at EUR 2,300.-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-deux juillet.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

SOF Annex Nominees Limited, une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois de l'Angleterre, ayant son siège social au 8, Hanover Street, W1S 1YF London, Royaume-Uni, inscrite au Registrar of Companies of England and Wales sous le numéro 08926535,

ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration signée «ne varietur» par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est l'associé unique de SOF LuxCo S.à.r.l. (ci-après la «Associé Unique»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.706, (la «Société»), constituée le 5 janvier 2011 suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 2 mai 2011, sous le numéro 870, dont les statuts ont été modifiés le 3 juillet 2015 en vertu d'un acte reçu par de Maître Henri Hellinckx, prénommé, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société, délibère sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de quinze mille euros (EUR 15.000) afin de le réduire de son montant actuel de cent trente-cinq mille euros (EUR 135.000) représenté comme suit:

- quinze mille (15.000) parts sociales de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe A»);
- quinze mille (15.000) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe B»);
- quinze mille (15.000) parts sociales de classe C ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe C»);
- quinze mille (15.000) parts sociales de classe D ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe D»);
- quinze mille (15.000) parts sociales de classe E ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe E»);
- quinze mille (15.000) parts sociales de classe F ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe F»);
- quinze mille (15.000) parts sociales de classe G ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe G»);
- quinze mille (15.000) parts sociales de classe H ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe H»); et
- quinze mille (15.000) parts sociales de classe I ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe I»),

jusqu'à cent vingt mille euros (EUR 120.000) par l'annulation de toutes les quinze mille (15.000) Parts Sociales de Classe I de la Société d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

3. Divers

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'Associé unique adopte, et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

Après avoir dûment examiné les états financiers intermédiaires, l'Associé Unique décide (i) de réduire le capital social de la Société d'un montant de quinze mille euros (EUR 15.000) afin de le ramener de son montant actuel de cent trente cinq mille euros (EUR 135.000) représenté comme suit:

- quinze mille (15.000) parts sociales de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe A»);
- quinze mille (15.000) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe B»);
- quinze mille (15.000) parts sociales de classe C ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe C»);
- quinze mille (15.000) parts sociales de classe D ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe D»);
- quinze mille (15.000) parts sociales de classe E ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe E»);
- quinze mille (15.000) parts sociales de classe F ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe F»);
- quinze mille (15.000) parts sociales de classe G ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe G»);
- quinze mille (15.000) parts sociales de classe H ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe H»); et
- quinze mille (15.000) parts sociales de classe I ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe I»);

à cent vingt mille euros (EUR 120.000) par l'annulation de toutes les quinze mille (15.000) Parts Sociales de Classe I ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et (ii) d'approuver le prix de rachat fixé par le Conseil d'administration de la Société d'un montant de quatorze millions sept cent mille euros (EUR 14.700.000) payé à l'Associé unique.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à cent vingt mille euros (EUR 120.000) représenté par cent vingt mille (120.000) parts sociales constituées par les huit (8) classes de parts sociales suivantes:

- quinze mille (15.000) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe A»);

- quinze mille (15.000) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe B»);

- quinze mille (15.000) parts sociales de classe C ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe C»);

- quinze mille (15.000) parts sociales de classe D ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe D»);

- quinze mille (15.000) parts sociales de classe E ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe E»);

- quinze mille (15.000) parts sociales de classe F ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe F»);

- quinze mille (15.000) parts sociales de classe G ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe G»); et

- quinze mille (15.000) parts sociales de classe H ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe H»);

Chaque part sociale donne droit à une voix dans chaque délibération des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés de la Société, les Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D, Parts Sociales de Classe E, Parts Sociales de Classe F, Parts Sociales de Classe G et Parts Sociales de Classe H seront individuellement désignées par une «Classe de Part Sociales» et collectivement par les «Parts Sociales».

En plus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes payées sur une part sociale à sa valeur nominale.»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ EUR 2.300,-.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 27 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/23654. Reçu soixante-quinze euros 75.- EUR.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015136841/220.

(150148499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

JobToday S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 191.877.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of July.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There was held

an extraordinary general meeting of shareholders (hereinafter the "Meeting") of JobToday S.A. (the "Company") a société anonyme, having its registered office at 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 191877, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, on 10 November 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 4 December 2014 under number 3710. The articles of association of the Company have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on 13 March 2015 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 30 June 2015 under number 1607.

The Meeting is opened under the chair of Mrs Solange Wolter-Schieres, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mrs. Madia Camara, professionally residing in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

A. The agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Change of the par value of the Company's shares from its current amount of thirty-one euros (EUR 31.-) per share to one euro cent (EUR 0.01) per share;

1. Increase of the authorized share capital of the Company by an amount of fourteen thousand twenty-two euros and sixty one euro cent (EUR 14,022.61.-) to bring it from its current amount of one thousand two hundred nine euros (EUR 1,209.-) to an amount of fifteen thousand two hundred thirty-one euros and sixty one euro cent (EUR 15,231.61.-) represented by two hundred thirty-nine thousand eight hundred forty-six (239,846) Ordinary Shares and one million two hundred eighty-three thousand three hundred fifteen (1,283,315) Preference Shares and waiver of the preferential subscription rights in respect thereto;

2. Subsequent amendment to articles 5.1 and 5.2 of the articles of association of the Company;

3. Miscellaneous.

B. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list and the proxies of the represented shareholders, being signed by the shareholders, by the board of the Meeting and by the public notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time for registration purposes.

C. According to the attendance list, all of the one thousand two hundred sixty (1,260) shares in issue (i.e. one hundred percent (100 %) of the issued shares) are present or represented. All shareholders being present or represented and waiving their right to receive convening notices the present meeting was duly convened.

D. The quorum required for the items on the agenda, according to Luxembourg laws, is fifty percent (50%) of the share capital. The resolutions on such items, in order to be adopted, must be carried by at least two thirds (2/3) of the votes validly cast by the shareholders present or represented.

E. According to the attached attendance list, such quorum is reached.

F. The present Meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, unanimously passed and required the undersigned notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to change the par value of the Company's shares from its current amount of thirty-one euros (EUR 31.-) per share to one euro cent (EUR 0.01) per share and consequently approves the resulting increase of the number of shares of the Company from one thousand two hundred sixty (1,260) shares to three million nine hundred six thousand (3,906,000) shares divided into three million one hundred thousand (3,100,000) Ordinary Shares and eight hundred sixty thousand (806,000) Preference Shares.

Second resolution

The Meeting, upon presentation of the justifying report of the General Partner, pursuant to article 32-3 (5) of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies, resolves to increase the authorized capital of the Company, with waiver of the preferential subscription rights of the existing shareholders in respect thereto by an amount of fourteen thousand twenty-two euros and sixty one euro cent (EUR 14,022.61.-) to bring it from its current amount of one thousand two hundred nine euros (EUR 1,209.-) to an amount of fifteen thousand two hundred thirty-one euros and sixty euro one cent (EUR 15,231.61.-) represented by two hundred thirty-nine thousand eight hundred forty-six (239,846) Ordinary Shares and one million two hundred eighty-three thousand three hundred fifteen (1,283,315) Preference Shares, having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each.

The said justifying report, after having been signed ne varietur by all the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Meeting decides to amend articles 5.1 and 5.2 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ Art. 5. Share Capital, Authorized Capital and Share Issuance.

5.1 Share Capital

The Company's share capital is set at thirty-nine thousand sixty euros (EUR 39,060.-) represented by (i) three million one hundred thousand (3,100,000) Ordinary Shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each and (ii) eight hundred and six thousand (806,000) Preference Shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each.”

The Ordinary Shares and the Preference Shares are collectively referred to as the “Shares”.

The Shares are in registered form.

The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by law and by any agreement that may be entered into between its Shareholders from time to time.

The Company may also convert its Shares into another class of Shares within the limits set forth by law and by any agreement that may be entered into between its Shareholders from time to time.”

5.2 Authorized Capital

In addition to the subscribed capital, the Company has an authorized capital which is fixed at fifteen thousand two hundred thirty-one euros and sixty one euro cent (EUR 15,231.61.-) represented by two hundred thirty-nine thousand eight hundred forty-six (239,846) Ordinary Shares and one million two hundred eighty-three thousand three hundred fifteen (1,283,315) Preference Shares, having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each.

During a period ending five (5) years after the date of publication of the last Shareholders' resolution deciding to create or amend the authorized capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Board is authorized to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new Shares within the limits of the authorized capital. Such new Shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Board may in its sole discretion determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new Shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new Shares to be subscribed and issued, to determine if the new Shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed Shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. Unless the Shareholders shall have otherwise agreed, when realizing the authorized capital in full or in part, the Board is expressly authorized to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing Shareholders. The Board may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Board, the present article is, as a consequence, to be adjusted.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent upon the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 1,800.-

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the members of the bureau, known to the notary by names, first names and residences, the said members of the bureau signed together with the notary the present deed

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quinze, le vingt-deux juillet.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg-

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (ci-après l'«Assemblée») de JobToday S.A. (la «Société»), une société anonyme, ayant son siège social au 59, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191877, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, le 10 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 4 décembre 2014 sous le numéro 3710. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 mars 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 30 juin 2015 sous le numéro 1607.

L'Assemblée s'est ouverte sous la présidence de Madame Solange Wolter-Schieres, résidant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Madia Camara, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée étant dûment constituée, la présidente déclare et demande au notaire de prendre acte de l'ordre du jour suivant:

A. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Changement de la valeur nominale des actions de la Société pour la porter de son montant actuel de trente-et-un euros (EUR 31,-) par action à un montant d'un centime d'euro (EUR 0,01) par action;

2. Augmentation du capital autorisé de la Société par un montant de quatorze-mille vingt-deux euros et soixante-et-un centimes (EUR 14.022,61) pour le porter de son montant actuel de mille deux cent neuf euros (EUR 1.209,-) à un montant de quinze mille deux cent trente-et-un euros et soixante-et-un centimes (EUR 15.231,61) représenté par deux cent trente-neuf mille huit cent quarante-six (239.846) Actions Ordinaires et un million deux cent quatre-vingt-trois mille trois cent quinze (1.283.315) Actions Privilégiées et renonciation au droit préférentiel de souscription y afférent;

3. Modification subséquente des articles 5.1 et 5.2 des statuts de la Société; et

4. Divers.

B. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont inscrits sur la liste de présence. Cette liste de présence et les procurations des actionnaires représentés, signés par les actionnaires, par le conseil de l'Assemblée et par le notaire, resteront annexées au présent acte et devront être enregistrés au même moment.

C. Conformément à la liste de présence, les mille deux cent soixante (1.260) actions en circulation (c'est-à-dire cent pourcent (100%) des actions émises) sont présentes ou représentées. Tous les actionnaires étant présents ou représentés et ayant renoncé à leur droit de recevoir une convocation la présente assemblée est dûment constituée.

D. Le quorum requis pour statuer sur les points inscrits à l'ordre du jour, conformément au droit luxembourgeois, est de cinquante pourcent (50%) du capital social. Les résolutions sur ces points, afin d'être adoptées, doivent être prises par au moins deux tiers (2/3) des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés.

E. Selon la liste de présence, ce quorum est atteint.

F. La présente Assemblée est dès lors dûment constituée et peut valablement délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

L'Assemblée adopte à l'unanimité, et requiert du notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la valeur nominale des actions de la Société pour la porter de son montant actuel de trente-et-un euros (EUR 31,-) par action à un montant d'un centime d'euro (EUR 0,01) par action et approuve en conséquence l'augmentation subséquente du nombre de actions de la Société d'un nombre initial de mille deux cent six (1.206) actions porté à trois millions neuf cent six mille (3.906.000) actions divisé en trois millions cent mille (3.100.000) Actions Ordinaires et huit cent six mille (806.000) Actions Privilégiées.

Seconde résolution

L'Assemblée, sur vu d'un rapport du Gérant en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, décide d'augmenter le capital autorisé de la Société avec renonciation au droit préférentiel de souscription des actionnaires existants d'un montant de quatorze mille vingt-deux euros et soixante-et-un centimes (EUR 14.022,61) pour le porter de son montant actuel de mille deux cent neuf euros (EUR 1.209,-) à un montant de quinze mille deux cent trente-et-un euros et soixante-et-un centimes (EUR 15.231,61) représenté par deux cent trente-neuf mille huit cent quarante-six (239.846) Actions Ordinaires et un million deux cent quatre-vingt-trois mille trois cent quinze (1.283.315) Actions Privilégiées, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier les articles 5.1 et 5.2 des statuts de la Société qui doivent désormais avoir la teneur suivante:

« Art. 5. Capital Social, Capital Autorisé et Emission d'Actions.

5.1 Capital Social

Le capital social est fixé à trente-neuf mille soixante euros (EUR 39.060,-), représenté par (i) trois millions cent mille (3.100.000) Actions Ordinaires d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et (ii) huit cent six mille (806.000) Actions Privilégiées d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Les Actions Ordinaires et les Actions Privilégiées sont collectivement dénommées les «Actions».

Les Actions sont nominatives.

La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la loi et par tout accord pouvant être signé en tout temps entre les Actionnaires.

La Société peut convertir ses Actions en une autre classe d'Actions dans les limites prévues par la loi et par tout accord pouvant être signé en tout temps entre les Actionnaires.

5.2 Capital Autorisé

En plus du capital souscrit, la Société a un capital autorisé fixé à quinze mille deux cent trente-et-un euros et soixante-et-un centimes d'euro (EUR 15.231,61) représenté par deux cent trente-neuf mille huit cent quarante-six (239.846) Actions Ordinaires et un million deux cent quatre-vingt-trois mille trois cent quinze (1.283.315) Actions Privilégiées ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Au cours d'une période prenant fin cinq (5) ans à compter de la date de publication de la dernière résolution des Actionnaires décidant de créer ou de modifier le capital autorisé au sein du Journal Officiel luxembourgeois la Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le Conseil est autorisé à augmenter, une ou plusieurs fois, le capital souscrit par l'émission de nouvelles Actions dans les limites du capital autorisé. Ces nouvelles Actions pourront être souscrites et émises selon les termes et conditions décidés par le Conseil qui déterminera, plus précisément dans le cadre de la souscription et du paiement de nouvelles Actions à émettre, la période et le montant des nouvelles Actions à émettre et, si ces nouvelles Actions doivent être souscrites avec ou sans une prime d'émission, ainsi que le mode de paiement de ces nouvelles Actions, en numéraire ou apport en nature de nouveaux actifs.

Sauf décision contraire des Actionnaires, lors de la réalisation du capital autorisé en totalité ou en partie, le Conseil est expressément autorisé à limiter ou à supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux Actionnaires existants. Le Conseil peut déléguer à tout Administrateur ou à toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements au titre des Actions nouvelles représentant tout ou partie du montant de l'augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit, réalisée dans les conditions requises par le Conseil, le présent article doit être modifié en conséquence.»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ EUR 1.800,-.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu aux membres du bureau connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, et résidences, lesdits membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES, M. CAMARA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/23939. Reçu soixante-quinze euros 75.- EUR.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015137452/212.

(150148515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Tralux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 158.291.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015136871/9.

(150148500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Avanco Lux I S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 189.938.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015137022/9.

(150149206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.
